

**Université Abderrahmane MIRA de Bejaia**

**Faculté des sciences humaines et sociales**

**Département des sciences sociales**

## **Mémoire de fin de cycle**

**En vue de l'obtention d'un diplôme de Master**

**Option : sociologie de travail et gestion des ressources humaines**

### **THEME**

***Le rôle de l'ANSEJ dans la création de  
l'emploi et la réduction de chômage cas wilaya  
de Bejaia***

**Réalisé par :**

MESSAOUDENE Sara

MESSAOUDI Kenza

**Encadré par :**

BAHLOUL Farouk

Année Universitaire  
2014/2015

# Remerciements

Tout d'abord nous tenons à remercier Dieu le tout puissant. Nos profonds remerciements vont à notre encadreur Monsieur BAHLOUL Farouk qui nous a fait l'honneur de diriger notre travail, pour sa grande disponibilité et le sacrifice, consenti à notre égard, ainsi que pour la qualité de son encadrement et ses importants conseils.

Notre encadreur au sein de l'Agence Nationale de soutien à l'Emploi des jeunes Monsieur AMGHAR Nasser qui a accepté notre demande de stage

Corps enseignants du département de sociologie de l'université de Bejaia



# *Dédicace*

Je dédie ce modeste travail à la mémoire de ma grande  
mère que je n'oublierais jamais,

A la flamme qui éclairci mes chemins ma mère, et à mon  
père que Dieu leur accorde une bonne santé.

A mes chères sœurs SOUAD, SAMIRA et IMENE.

A mon unique frère AMEUR que Dieu le protège.

A toutes mes copines NOURA, RYMA, KAHINA.

A ma chère copine et binôme SARA.

***Kenza***

# *Dédicaces*

C'est avec une vive joie, gratitude et reconnaissance que je dédie ce  
modeste travail :

A la mémoire de ma grand-mère qui a été pour moi un exemple de  
bien être, que Dieu l'accueille dans son vaste paradis.

A mes parents pour le soutien et l'amour qu'ils ont su me donner à  
chaque instant et auxquels je suis reconnaissante.

A mes chères frères : Mourad, Karim, Nadir, Farid et Hamza.

A mes chères sœurs : Samia, Nanouche, sissa et siham auxquelles  
je souhaite tout le bonheur du monde.

A mes deux tantes Nadia et Nassima.

A mes belles sœurs Abida, Saida et Karima.

A tous mes neveux et nièces : Ivan, Ireina, Izia, Iris, Aymene,  
Mohaned, Mérieme, Maria, Mohamed ali et le petit Yasser.

A mes amies : Kahina , Ryma, Nora.

A ma binôme et très chère amie kenza.

*Sara*



# Sommaire

## Liste des abréviations

## Liste des tableaux

## Introduction

### Chapitre 01 : le cadre méthodologique

I.1. Les raisons de choix du thème.....	03
I.2. L'objectif de la recherche.....	03
I.3. La problématique.....	03
I.4. Les hypothèses.....	06
I.5. Définition des concepts clés.....	06
I.6. Méthode et technique utilisés.....	11
I.7. Le choix de l'échantillon.....	13

### Chapitre 02 : le marché de travail et le chômage en Algérie

<b>I. Le marché de travail en Algérie.....</b>	<b>16</b>
I.1. Principales caractéristiques du marché du travail en Algérie.....	16
I.2. Situation du marché du travail en Algérie.....	18
I.3. La structure du marché du travail.....	19
I.4. La structure de la demande et l'offre de travail.....	20
I.5. L'évolution du marché de travail en Algérie.....	21
I.6. Quelques indicateurs-clés du marché du travail en Algérie.....	22
<b>II. Le chômage en Algérie.....</b>	<b>24</b>
II.1. Politique d'emploi en Algérie.....	24
II.2. Les causes du chômage en Algérie.....	25
II.3. Les formes du chômage.....	27
II.4. Les caractéristiques du chômage en Algérie.....	28
II.5. Evolution du chômage en Algérie.....	31
II.6. Les effets du chômage.....	31

### **Chapitre 03 : Dispositifs d'insertion professionnelle**

Incitation à la création de l'activité et le développement des investissements.....	32
I.L'agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes (ANSEJ).....	32
II. La caisse nationale de d'assurance chômage (CNAC).....	37
III.L'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM).....	40
IV.L'agence de développement social (ADS).....	42
V.L'agence nationale de l'emploi (ANEM).....	46
VI. Le dispositif d'aide a l'insertion professionnelle (DIAP).....	49

### **Chapitre 04 : Cadre pratique**

I. Présentation de l'organisme d'accueil.....	52
II.Le fonctionnement de l'ANSEJ.....	59
III.Les caractéristiques de l'échantillon.....	71
IV. L'analyse et interprétation des résultats.....	73
IV.1. les motivations des jeunes promoteurs versus rôle de l'ANSEJ.....	73
IV.2. Attitudes vis-à-vis de l'accompagnement et difficultés rencontrées.....	74
IV.3. La gestion de « sa propre » entreprise.....	78
IV.4. L'importance du soutien dans la réussite du projet d'entreprise.....	79
IV.5. L'expérience dans le secteur d'activité.....	81
IV.6. Des connaissances en entrepreneuriat.....	82
V.La discussion des hypothèses.....	84

### **Conclusion**

### **Liste bibliographique**

### **Les annexes**

## Liste des abréviations

Abréviations	Signification
ADS	Agence de développement social
AED	L'aide aux entreprises en difficulté
ALEM	Agence Locale de l'Emploi
ANEM	Agence Nationale d'Emploi de Jeune
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien de Jeune
ANGEM	Agence Nationale de Gestion de Microcrédit
AWEM	Agence de Wilaya de l'Emploi
BIT	Bureau Internationale de Travail
CATI	Centres d'Appui au Travail Indépendant
CdP	Cellules de Proximité
CEM	Collège Enseignement Moyen
CFI	Contrat Formation/Insertion
CFPA	Centre de Formation Professionnelle et Apprentissage
CID	Contrat d'Insertion des Diplômés
CIP	Contrat d'Insertion Professionnelle
CNAC	Caisse Nationale d'assurance chômage
CPE	Contrats de Pré- Emploi
CRE	Les Centres de recherche d'Emploi
CREAD	Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement
CSVF	Comité de Sélection de Validation et de Financement des Projets
CTA	Contrat de Travail Aidé
DA	Dinars Algérien
DIAP	Dispositif d'Aide à l'Insertion professionnelle
DREM	Direction Régionale de l'Emploi
ESIL	Emplois Salariés d'initiative locale
FMI	Fonds Monétaire International
IAIG	Indemnité pour Activité d'Intérêt Général
IBS	Impôt sur les Bénéfice des Sociétés
IRG	Impôt sur le Revenu Global
ME	Moyenne entreprise

## Liste des tableaux

N°	Titre du tableau	Page
<b>01</b>	Un financement triangulaire et un financement mixte	35
<b>02</b>	Le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA	60
<b>03</b>	Le montant d'investissement 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	60
<b>04</b>	Montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA	61
<b>05</b>	Montant de l'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA	61
<b>06</b>	Liste des projets financés par l'ANSEJ	66
<b>07</b>	La répartition de l'échantillon selon l'âge	71
<b>08</b>	La répartition de l'échantillon selon le sexe	71
<b>09</b>	La répartition de l'échantillon selon le niveau d'instruction	72
<b>10</b>	La répartition de l'échantillon selon le diplôme obtenu	72

# *Introduction*

## Introduction

Le taux de chômage en Algérie selon des statistiques officielles a sensiblement chuté, enregistrant son taux le plus bas depuis vingt ans (2011). Les premières explications de ce phénomène semblent résider d'une part, dans l'évolution de la croissance démographique qui a connu une transition soutenue à partir des années 1980 et dont le taux de croissance a considérablement baissé du fait de la forte baisse du taux de fécondité. D'autre part, les résultats satisfaisants de certains indicateurs macro-économiques et macro-financiers obtenus, grâce aux réformes économiques entreprises depuis les années 1980 à ce jour, semblent être l'autre facteur qui a concouru à cette décélération du taux de chômage en Algérie.<sup>1</sup>

L'Algérie, avec l'avènement de l'économie de marché et les changements intervenus au niveau des dispositifs institutionnels d'accompagnement, et la contraction marquée des structures publiques économiques, les retards enregistrés dans l'engagement des réformes et la non maîtrise de tout les éléments de la nouvelle tendance prise par l'économie mondiale, ont posé un ensemble de dysfonctionnements dans les processus économiques, qu'il s'agisse des incitations à l'investissement, de la transparence du jeu des acteurs que des asymétries sur les différents marchés, favorisant ainsi le terrain aux activités informelles.

C'est alors devant cette situation complexe et les difficultés de redressement du secteur public, dont un grand nombre d'entreprises a atteint un stade avancé de dégradation, que les pouvoirs publics ont tenté d'orienter leurs actions en faveur du développement de la PME privée qui est plus adéquate avec l'économie de marché. Seulement, pour un pays comme l'Algérie qui a, pendant longtemps, consacré la propriété privée qu'à l'ombre du public, il n'est évidemment pas facile d'imaginer l'émergence d'une culture entrepreneuriale et managériale par rapport aux changements qu'elle impose non seulement au niveau de l'organisation mais aussi des mentalités. Ceci se traduit dans les faits par les multiples obstacles auxquels sont confrontés l'investissement et la création d'entreprise, même si une réelle volonté de développer ce secteur s'est affichée à travers divers dispositifs tels l'ADS, la CNAC, l'ANGEM, et l'ANSEJ.

Parmi ces divers dispositifs, l'ANSEJ institué en 1996, en direction des jeunes, voulant créer leurs propres entreprises, ou à procurer un emploi. Ce dispositif a abouti bien à des

---

<sup>1</sup> BOURICHE Lahcène, « *Les déterminants du chômage en Algérie* », Thèse de doctorat en sciences économiques option Economie de développement, 2012/2013, p 13.

résultats mais qui paraissent bien loin des objectifs escomptés, en raison des obstacles auxquels il s'est heurté, et qui ont nécessité à chaque fois des aménagements et des réadaptations pour faire face.

Dans cette présente recherche, nous voulons étudier le soutien de l'Etat à travers les programmes d'incitation et des investissements publics engagés pour l'encouragement de l'entrepreneuriat et la création de la micro-entreprise, notamment à travers le dispositif ANSEJ, conçu comme outil de développement local.

Notre travail de recherche se base principalement sur quatre (04) chapitres.

En premier lieu un chapitre qui porte sur la construction méthodologique constituée de :

- la problématique de recherche les hypothèses, les définitions des concepts clés, la méthode et la technique utilisées ainsi que le choix de l'échantillon et les problèmes rencontrés.

En deuxième lieu le cadre théorique qui comporte deux chapitres.

- Un chapitre sur le marché de travail et le chômage en Algérie.
- Un autre chapitre qui aborde les différents dispositifs d'insertion professionnelle.

En troisième lieu le cadre pratique dont on a présenté notre organisme d'accueil, et les résultats de notre recherche.

# *Cadre méthodologique de la recherche*

### 1. Les raisons de choix du thème

Le choix de notre thème de recherche est motivé par plusieurs facteurs, le premier vient du fait que l'on s'est intéressé à un phénomène social qui est nettement remarquable ces dernières années et qui pose une problématique majeure dans notre société car au centre d'intérêt de nos jeunes. Le second vient du fait que notre centre d'intérêt, qui est scientifique, poste graduation, voudrait qu'on démontre l'importance que jouent les PME par leur investissement dans la création de l'emploi et la lutte contre le chômage en Algérie spécifiquement dans la wilaya de Bejaia.

### 2. L'objectif de la recherche

Notre objectif à travers cette recherche est d'étudier ; l'intervention de l'État dans la régulation du marché de travail en Algérie, par des organismes qui sont instaurés spécialement pour la création de l'emploi, et la lutte contre le chômage, à cet effet nous voulons accentuer sur l'un de ces dispositifs qui est « l'ANSEJ », et démontrer sa puissance en termes de création de l'emploi, et de la diminution de chômage.

### 3. Problématique

L'augmentation de la population en Algérie ces dernières années et l'arrivée d'un nombre considérable de jeunes sur le marché de travail à créer ce qu'on appelle le déséquilibre de marché du travail (l'augmentation de l'offre de l'emploi et la diminution de la demande) cet écart entre l'offre et la demande donne naissance à ce qu'on appelle le chômage qui est un phénomène social qui affect généralement la catégorie des jeunes.

La codification du chômage élaborée sous l'égide du Bureau international du travail (BIT) est ainsi largement admise et utilisée par les grands organismes, nationaux et internationaux, producteurs ou utilisateurs de statistiques économiques. Cette convention de mesure (connue sous l'appellation « chômage au sens du BIT ») instaure et stabilise une définition à large validité, articulant trois critères : l'absence d'emploi, la disponibilité immédiate pour travailler, la recherche effective ou active d'emploi.<sup>1</sup>

La question de l'emploi reste encore un défi pour l'économie mondiale. Les pays en voie de développement sont nettement plus touchés par le chômage et un déficit d'emplois

---

<sup>1</sup> DERMAZIERE Didier, *Le chômage à-t-il encore un sens ?*, Elsevier Masson, Paris, France, juin 2013, p 192.

décents que les économies avancées. Au regard des populations, ce sont les jeunes qui sont les plus confrontés aux difficultés d'insertion sur le marché du travail.

Le problème est devenu complexe car il s'agit d'une double crise : au niveau du marché et au niveau des jeunes. Il n'y pas un État au monde qui n'a pas intervenu sur cette crise. L'Algérie a fait autant depuis 1989.<sup>1</sup>

Entre 1990 et 1997 le niveau du chômage a doublé, atteignant un taux de plus de 20% de la population active. Cette tendance s'est maintenue tout au long des années suivantes, faisant de l'Algérie l'un des pays au monde - à revenu par tête similaire - les plus touchés par le chômage. Bien plus, cette exclusion du marché du travail affecte particulièrement la population jeune à la recherche du premier emploi. Une telle évolution, par son ampleur, sa persistance et surtout ses projections dans le moyen terme, place la question de la création d'emplois en Algérie, d'une façon décisive, au cœur de toute politique de développement. Cette situation est la conséquence de chocs successifs que l'économie algérienne a subie au cours de la deuxième moitié des années quatre-vingt et que la nature centralisée de l'économie ainsi que son architecture institutionnelle n'ont pas permis d'absorber.<sup>2</sup>

Malgré la nette amélioration de la situation générale de l'emploi au cours des dix dernières années, le chômage n'a pas diminué au même rythme dans toutes les catégories de la population, et en particulier parmi les jeunes. Ainsi, le rapport entre chômage des jeunes et chômage total a augmenté progressivement pendant la période récente.<sup>3</sup> C'est pour cela le gouvernement Algérien c'est orienter ver une nouvelle politique de l'emploi et de lutte contre le chômage en appelant à l'instauration d'un nouveau système politique basé sur l'intérêt national, impliquant le secteur public et le secteur privé et nécessitant des réformes plus approfondies du marché du travail.

En matière de création d'emploi, la PME est considérée comme acteur à part entière. Pour l'Algérie, la recherche de la dynamique dans le marché du travail par le biais des petites structures est devenue une nécessité voir une obligation, afin d'assurer l'équilibre

---

<sup>1</sup> MUNETTE Mohamed Saïb, « *Le marché de travail en Algérie : Une vision nouvelle ?* », cahier du CREAD, Alger (2013), p 1.

<sup>2</sup> REIFFERS Jean-Louis, BLANC Frédéric, « *PROFIL PAYS Algérie* », FEMIS 2005, p 1.

<sup>3</sup> GIJON José, FURCERI David, CRIVELLI Ernesto, « *Algérie : Question choisie* », rapport du FMI N° 12/22 2012, p 4

socioéconomique en absorbant notamment, le chômage des jeunes qui représente un taux de 21,5% (FMI, 2012).

Pour lutter contre le chômage en général et le chômage des jeunes en particulier, l'Etat Algérien a mis en place depuis 1988 des dispositifs spécifiques de lutte contre le chômage des jeunes et la précarité sociale. Bien qu'aucune évaluation scientifique précise n'ait été faite et qu'aucune étude d'impact n'ait été réalisée pour connaître l'effet socio-économique des différents dispositifs mis en place, sur la situation socio-économique des populations ciblées (y a-t-il eu changements dans les conditions de vie ?) et sur le marché du travail (ces dispositifs ont-ils contribué à baisser le taux de chômage ?), il reste évident que ces dispositifs ont contribué à la baisse tendancielle du taux de chômage observée ces cinq dernières années ou tout au moins, à assurer une certaine stabilité sociale générale.

Mais il n'en reste pas moins que le chômage des jeunes est encore endémique dans la société algérienne, à l'instar de beaucoup d'autres pays d'ailleurs, et que les dispositifs d'aides publiques à l'emploi des jeunes devraient encore perdurer pendant longtemps si des mesures audacieuses et innovantes ne sont pas engagées pour libérer l'initiative privée dans la sphère économique.<sup>1</sup>

Notre recherche va s'articuler autour de l'un de ces dispositifs d'aide, qui peut intervenir et être un intermédiaire entre les jeunes chômeurs et le marché de travail, qui est « l'ANSEJ », qui a une forte présence sur l'ensemble du territoire national, à travers un réseau de 53 antennes.

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes (ANSEJ), depuis sa création, avait comme objectif la lutte contre le chômage d'une manière générale mais plus spécifiquement la création d'emplois à travers la création de micro-entreprises par des jeunes promoteurs âgés de 19 à 35 ans ; pour les gérants l'âge peut aller jusqu'à 40 ans. Ce dispositif qualifié de dispositif micro crédit concerne deux types d'investissements. Le premier est un investissement de création d'une nouvelle micro-entreprise, par un ou plusieurs jeunes promoteurs, et le deuxième porte sur l'extension d'activité de ces micro-entreprises.

---

<sup>1</sup> MOUHAMED-MEZIANI Mouloud, « *Emploi des jeunes en Algérie* », Projet Cercles d'Analyses Politiques fondation Friedrich Ebert, Décembre 2012, p 10.

La question de chômage des jeunes a suscité notre intérêt (attention), et par cette recherche nous voulons savoir est ce que le dispositif « ANSEJ » peut être un intermédiaire entre les chômeurs et le marché de travail ?, est-ce qu'il permet la transition de la phase du chômage à la phase de l'emploi en Algérie ? En posant ces questions.

- **Quel est le rôle de l'ANSEJ (en tant que dispositif) dans la régulation du marché de travail ?**
- **Quelle est la représentation de l'entrepreneuriat que véhiculent les jeunes bénéficiaires de l'aide de L'ANSEJ ?**

#### **4. Les hypothèses de la recherche**

Pour répondre aux questions posées dans la problématique, nous avançons les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** : La création des micro-entreprises est l'une des stratégies adoptées face à la montée du chômage.
- **Hypothèse 2** : l'assistanat dans la création des micro-entreprises via l'ANSEJ permet aux jeunes chômeurs de devenir des entrepreneurs.

#### **5. La définition des concepts clé**

- **Le chômage**
  - Le chômage se définit d'abord comme une inactivité forcée due au manque de travail, d'emploi (situation sociale objective) ;
  - Il est aussi un statut reconnu et encadré par des règles qui le définissent. Et des institutions de gestion et de soutien des chômeurs ;

- En fin, il est un vécu subjectif dans des trajectoires des individus privés d'emploi.<sup>1</sup>

### **Le chômage sur le plan sociologique**

Le chômage est la situation d'une personne qui, souhaitant travailler et ayant la capacité de le faire (âge notamment), se trouve sans emploi malgré ses recherches. L'absence d'emploi peut résulter d'une entrée dans la vie active, du désir de retrouver un emploi après une période d'inactivité, d'un licenciement, d'une démission volontaire ou d'un désir de changer d'activité.<sup>2</sup>

### **Le chômage au sens du BIT**

Le BIT (Bureau International du Travail, agence spécialisée de l'ONU) a adopté une définition du chômage en 1954, puis l'a précisée en 1982. Elle a été reprise dans la plupart des pays du monde, et en particulier dans l'Union européenne. Cette définition donne trois conditions pour qu'une personne soit considérée comme chômeur :

- être sans emploi ;
- rechercher activement un emploi, c'est-à-dire avoir pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour chercher un emploi salarié ou non salarié ;
- être disponible pour travailler.<sup>3</sup>

#### **• Chômeurs au sens BIT**

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

---

<sup>1</sup> AKOUN André et ANSART Pierre, *Dictionnaire de sociologie*, Edition Robert le Seuil, 1999, p72.

<sup>2</sup> <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Chomage.htm>.consulté le 02/02/2015, à 15h00.

<sup>3</sup> Institut national de la statistique et des études économiques, Septembre 2012.

[http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers\\_web/chomage/chomage-bit.htm](http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage-bit.htm). Consulté le 07/02/2015, à 13h00.

- **Emploi** : du latin (XI<sup>e</sup> siècle) *implicare* « enlacer, engager » mais utilisé dans son sens moderne d' « occuper quelqu'un », à partir du XVII<sup>ème</sup> siècle seulement.
- Pour l'individu, activité rémunérée manifestant une certaine stabilité.
- En économie, somme du travail humain effectivement employé et rémunéré.

En sociologie, c'est une occupation rémunérée.

Un emploi est un contrat passé entre deux parties, l'employeur et l'employé, pour la réalisation d'un travail contre une rémunération, par l'exercice d'une profession, ou bien pour un travailleur indépendant, la réalisation de multiples contrats implicites ou explicites dans le cadre de l'exercice d'une profession.<sup>1</sup>

### **L'emploi au sens BIT**

Les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement.

La notion d'emploi au sens du BIT est donc plus extensive que celle au sens du recensement de la population. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent<sup>2</sup>.

- **L'entreprise**

Il n'existe pas de définition universelle de l'entreprise. Elle dépend de l'approche que l'on choisit. Il existe trois types d'approche :

- L'approche économique
- L'approche sociologique
- L'approche systémique

---

<sup>1</sup> AKOUN André et ANSART Pierre, op.cit, p 180.

<sup>2</sup> Institut national de la statistique des études économiques. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/emploi-bit.htm> consulté le 02/02/2015, à 13h30.

**Selon l'approche sociologique :** l'entreprise est composée de 3 acteurs principaux :

- Apporteurs de capitaux
- Dirigeants
- Salariés

Et d'autres acteurs secondaires (externe) : les clients, les fournisseurs, les investisseurs, compagnie d'assurances...etc.

**Selon l'approche économique :** l'entreprise est une unité de production des biens et services destinée aux marchés de biens de consommation (grand public) et aux marchés de biens de productions (les autres entreprises).

**Selon l'approche systémique :** l'entreprise est un système politique, lieu d'affrontement, d'antagonisme (lieu de contradiction), et de conflits liés à des intérêts.

Une entreprise est une unité économique, juridiquement autonome, organisée pour produire des biens ou des services pour le marché.<sup>1</sup>

- **La micro-entreprise**

La micro-entreprise est une entreprise individuelle soumise à un régime d'imposition forfaitaire et non pas réel. Le bénéfice taxable de la micro-entreprise est égale à un pourcentage de son chiffre d'affaires.

La micro-entreprise n'est pas une forme juridique d'entreprise. Il s'agit simplement d'un régime fiscal. L'entrepreneur individuel soumis au régime de la micro-entreprise n'a pas besoin de déposer une déclaration de résultat : il porte seulement le montant de son chiffre d'affaires sur sa déclaration annuelle de revenus. L'entrepreneur n'a pas besoin de tenir une comptabilité qu'il devrait communiquer chaque année au fisc. Cette simplicité constitue le principal avantage de la micro-entreprise.

---

<sup>1</sup> <http://www.jobintree.com/dictionnaire/définition-entreprises-186.html>.

- **Les PME**

Les petites et les moyennes entreprises sont des entreprises dont la taille, définie à partir du nombre d'employés, du bilan ou du chiffre d'affaires, ne dépasse pas certaines limites ; les définitions de ces limites diffèrent selon les pays.

### **La PME en Algérie**

Toute entreprise de production de bien et/ou de services ;

- Employant 01 à 250 personnes

- Dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2 Milliards DA ou dont le total des bilans annuel n'excède pas 500 millions de DA

- Et dont le capital n'est pas détenue à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises <sup>1</sup>

**La moyenne entreprise (ME) :** toute entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre 200 millions et 2 milliards de Dinars ou dont le total du bilan est entre 100 et 500 millions de Dinars.

**La petite entreprise (PE) :** toute entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 100 millions de Dinars.

**La très petite entreprise (TPE) :** toute entreprise employant de 1 à 9 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 20 millions de Dinars ou dont le total du bilan n'excède pas 10 millions de Dinars.<sup>2</sup>

- **La régulation**

Fonction d'un mécanisme de contrôle qui assure l'équilibre d'un système ( physique, biologique ou social) en faisant intervenir des rétroactions correctrices, chaque fois que sa stabilité est menacée.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BENDRIMIA Said, « *Politique de promotion de la pme en Algérie* », document d'étude, Mars 2012, p 2.

<sup>2</sup> SELHAMI Samia, « *A la découverte de la PME en Algérie* », université d'El OUADE, 2013, p6.

- **L'entrepreneuriat**

L'entrepreneuriat, c'est l'action humaine, soutenue par le milieu environnant, générant de la valeur sur le marché par la création ou le développement d'une activité économique, évoluant avec cette valeur pour finalement affecter l'économie, et ce, dans le but de mieux répondre aux besoins individuels et collectifs d'un territoire.<sup>2</sup>

- **L'entrepreneur**

- C'est quelqu'un qui est porté par une vision et qui veut en faire un projet, puis une entreprise.
- C'est quelqu'un qui « sent » un besoin dans le marché et veut apporter quelque chose de nouveau.
- C'est un optimiste qui croit en lui-même.
- Préfère foncer dans le tas que de se perdre dans des analyses trop compliquées.
- C'est un impatient et ça ne va jamais assez vite à son goût.
- C'est un bagarreur, qui va défendre bec et ongle son produit et son service.
- Aime mieux négocier, acheter et vendre que de faire de la gestion».

## **6. Méthode et technique utilisés**

Chaque recherche scientifique nécessite une méthode, et une technique à adoptées, on entend par méthode; « l'ensemble des démarches que suit l'esprit humain pour découvrir et démontrer un fait scientifique ». S'interroger sur la « méthode », c'est s'interroger sur la « voie » suivie pour mener à bien une recherche.<sup>3</sup> On entend aussi par technique ; l'ensemble des outils pour la collecte des données sur terrain.

---

<sup>1</sup> GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, 7<sup>ème</sup> Edition, Dalloz, paris, 1999, p350.

<sup>2</sup> PIERRE-ANDRE Julien et CADIEUX Louise, *La mesure de l'entrepreneuriat*, Québec, 2010, p 30.

<sup>3</sup> GUIDERE Mathieu, *Méthodologie de la recherche*, Edition ellipses, 2004, p 4.

### 6.1. La méthode adoptée

#### ➤ La méthode qualitative :

C'est une méthode qui a pour objectif, à rendre visible, intelligible et compréhensible un phénomène socioculturel en privilégiant une approche approfondie et de « longue durée » d'un petit nombre de cas et/ou de situations plutôt qu'une étude étendue à de nombreux cas mais moins approfondie<sup>1</sup>

Dans notre recherche, on a opté pour la méthode qualitative, qui vise d'abord à recueillir des données non quantifiables, des informations qui nous permis de traiter et d'analyser notre thème de recherche, et en fin vérifier la validité des hypothèses et tirer des conclusions.

### 6.2. La technique utilisée

#### ➤ L'entretien

L'entretien est une méthode de recueil des informations, au sens le plus riche, il reste que l'esprit théorique du chercheur doit rester continuellement en éveil de sorte que ses propres interventions amènent des éléments d'analyse aussi féconde que possible.<sup>2</sup>

L'entretien ou interview est, dans les sciences sociales, le type de relation interpersonnelle que le chercheur organise avec les personnes dont il attend des informations en rapport avec le phénomène qu'il étudie. D'une autre manière, c'est la situation au cours de laquelle un chercheur, l'enquêteur, essaie d'obtenir d'un sujet, l'enquêté, des informations détenues par ce dernier, que ces informations résultent d'une connaissance, d'une expérience ou qu'elles soient la manifestation d'une opinion.<sup>3</sup>

Notre recherche était précédée par une pré-enquête, qui est une phase du terrain assez précoce dont les buts essentiels sont d'aider à constituer une problématique plus précise et surtout à construire des hypothèses qui soient valides, fiables, renseignées, argumentées et justifiées. De même, la pré-enquête permet de fixer, en meilleure connaissance de cause, les

---

<sup>1</sup> BOILEAU Claire, *Présentation de la démarche et méthodologie qualitative*, 2013, p 2.

<sup>2</sup> QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Luk Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, 3<sup>ème</sup> Edition, p 173.

<sup>3</sup> LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, L'Harmattan, Editeur, 2000, p 71.

objectifs précis, aussi bien finaux que partiels, que le chercheur aura à réaliser pour vérifier ses hypothèses.

Très souvent aussi, on a recours à la pré-enquête pour effectuer le choix d'instrument et le mode de construction de celui-ci.<sup>1</sup>

## 7. Le choix de l'échantillon

Dans le processus de recherche, il n'est pas possible de faire des mesures ou des observations sur l'ensemble des objets ou des personnes concernés par le sujet ; il est nécessaire d'en extraire un échantillon. Qui se définit comme une partie ou un sous-ensemble d'une population mère.<sup>2</sup>

Extraire un échantillon, c'est choisir, selon des critères définis à l'avance, un certain nombre d'individus parmi les individus composant un ensemble défini, afin de réaliser sur eux des mesures ou des observations qui permettront de généraliser les résultats à l'ensemble premier.<sup>3</sup>

Notre étude se concentre sur les entrepreneurs qui ont créé leurs entreprises et leurs emplois dans le cadre de l'ANSEJ. Pour concrétiser notre recherche sur le terrain et dans le but de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses de recherche, nous avons choisie un échantillon, composé de (09) personnes, avec lesquels on a effectué un entretien semi-directif qui contient (23) questions, qui nous ont permis de collecter des informations nécessaires sur notre thème d'étude.

L'échantillon de notre recherche est de type non probabiliste accidentel, qui se définit comme la technique la plus simple, mais aussi celle qui risque d'être la plus biaisée par plusieurs facteurs. On ne l'utilise que lorsqu'il est impossible de faire autrement. Un échantillon « accidentel » se compose simplement des unités rencontrées au hasard. Par exemple, si je fais une étude sur les habitudes alimentaires de la clientèle des centres commerciaux, je choisis un centre commercial, sans faire de tirage à partir d'une population mère ou d'une grappe de centres commerciaux, et j'interroge les 10, 20, 30 etc., premières

---

<sup>1</sup> AKTOUF Omar, *Méthode de science sociale*, Edition MACINTOSH, Québec, p102.

<sup>2</sup> DEPALTEAU François, *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, Edition de Boeck, 2000, p213.

<sup>3</sup> AKTOUF Omar, op.cit, p72.

personnes que je rencontre. Je cesse mes entrevues lorsque je juge que mon échantillon est complet.<sup>1</sup>

Le lieu de notre enquête est au niveau de l'agence national de soutien de l'emploi des jeunes de la wilaya de Bejaia, notre population ciblée, sont les jeunes chômeurs qui ont bénéficiés du programme de l'agence national de soutien de l'emploi de jeunes (ANSEJ), pour s'insérer dans le domaine de travail et créer leurs propres entreprises. Notre enquête c'est dérouler dans une durée de 40 jours, dans laquelle on a rassemblé le plus possible d'information sur notre recherche, dont on a utilisé un entretien composé de (23) questions sous forme de (4) axes:

- Axe des données personnelles du promoteur, comportant les questions sur :
  - l'âge, le genre, le statut matrimonial, le niveau d'instruction, le niveau d'étude et l'expérience professionnelle.
- Axe sur les motivations de la création de l'entreprise, qui traite les questions suivantes :
  - Les motivations réelles qui ont poussées les jeunes à penser à créer leurs propres entreprises.
  - Le rôle de l'ANSEJ.
  - L'évaluation de rôle de l'ANSEJ.
  - La motivation par rapport au **système de paiement** de l'ANSEJ.
  - La satisfaction par rapport a la durée de remboursement que l'ANSEJ a accordé a ses promoteurs.
  - Les moyens à mettre en œuvre pour réussir on bénéficiant des avantages de l'ANSEJ.
  - Le rôle de l'ANSEJ dans l'accompagnement dans la création de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> DEPELTEAU François, *la démarche d'une recherche en sciences humaines*, Edition de Boeck, p 224.

- Axe sur les difficultés à la création de l'entreprise, qui contient les questions suivantes :
  - Les difficultés dans la création de l'entreprise.
  - Les obstacles rencontrés lors de la création d'une entreprise
  - L'âge et la gestion de l'entreprise.
  - La difficulté d'être entrepreneur après une durée déterminé du chômage.
  - L'importance du soutènement pour la réussir dans son projet d'entreprise.
  
- Axe sur le choix du secteur d'activité :
  - Choix du secteur d'activité.
  - L'expérience dans secteur d'activité.
  - La rentabilité du secteur choisie.
  - La concurrence sur le marché de travail.
  - Des connaissances en entrepreneuriat.
  - Les connaissances satisfaisantes pour bien gérer son entreprise.
  - La contribution de l'ANSEJ au développement de l'entrepreneuriat.



*Le marché de travail et le  
chômage en Algérie*

## I. Le marché de travail en Algérie

- **La redéfinition des règles de fonctionnement du marché du travail :**

Dans le cas d'une croissance faible et caractérisée par une offre d'emploi infime, les solutions visant à endiguer le phénomène chômage imposent des recherches quant au fonctionnement du marché du travail et la réglementation qui le régit. À cet égard, certains économistes, considèrent que le coût du travail et les rigidités de la relation salariale méritent d'être revus pour que l'offre et la demande de travail puissent s'ajuster. Selon d'autres, la solution passe par d'autres procédures, comme la réduction du temps de travail.

- **Législation et réglementation du marché du travail :**

La législation du marché du travail régissant les relations individuelles et collectives de travail entre les salariés et les employeurs a fait l'objet de réformes diverses depuis l'indépendance à travers la ratification de plusieurs conventions internationales, parmi elles, celle en vigueur actuellement et qui est articulée autour des lois adoptées en 1990 et 1994 en l'occurrence, la loi N° 90-11 du 21 avril 1990 relative aux relations de travail (licenciement économique, négociations individuelles et collectives, recours à la grève, contrat à durée déterminée). La loi N° 90-14 du 2 juin 1990 qui concerne les modalités l'exercice du droit syndical ; la loi N° 90- 02 du 06 février 1990 qui traite du règlement des conflits collectifs de travail et exercice du droit de grève ; le décret législatif N° 94-09 du 26 mai 1994 relatif a la préservation de l'emploi et protection des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi ;le décret N° 94-10 du 26 mai 1994 instituant la retraite anticipée ; le décret n° 94-11 du 26 mai 1994 établissant l'assurance chômage et le décret N° 97-473 du 8 décembre 1997 qui a institué le travail à temps partiel pour les contrats à durée indéterminée et ceux à durée déterminée.<sup>1</sup>

### 1. Principales caractéristiques du marché du travail en Algérie :

Les principales caractéristiques du marché du travail peuvent être relevées à partir des données des enquêtes de l'ONS. C'est l'unique source, bien que limitée, qui produit des données selon différentes variables.

D'abord, on peut constater que le secteur privé domine le marché du travail, mais avec l'offre des emplois temporaires notamment. Puis, le chômage est plus important toujours dans

---

<sup>1</sup>BOURICHE Lahcène, op. cit, p118.

le monde urbain que dans les milieux ruraux. Une plus grande vulnérabilité est observée parmi les jeunes et surtout les filles. Nous avons observé un ralentissement de l'emploi informel, qui reste toujours assez important. Enfin, l'Algérie continue à faire appel à la main d'œuvre étrangère pour la réalisation des programmes en cours. Quant à l'émigration, elle n'est pas organisée. Les mouvements migratoires irréguliers sont encore observés. Vers l'Algérie, ces flux sont composés plus par des réfugiés.

- **Dominance du secteur privé avec des emplois temporaires en hausse continue :**

Le marché du travail est caractérisé par la dominance de l'emploi par le secteur privé. Ce dernier a pris le relais du secteur public depuis les années 1990. Pour rappel, en 1989 le secteur public était en tête position, avec 54% des emplois. D'une manière générale, le secteur privé condense en 2011, 60% des emplois contre 40% pour le public. L'essentiel du salariat dans secteur privé est temporaire, estimé à 79,5% en 2011. A l'inverse, le salariat permanent est concentré dans le secteur public.

- **Un chômage surtout urbain, avec une plus grande vulnérabilité des femmes et des jeunes :**

Selon la dispersion géographique (urbain/rural) en 2011 comme en 2010, le taux de chômage est plus important dans le monde urbain avec un taux de 10,7% contre 8,7% pour les zones rurales. La tendance globale indique une plus grande vulnérabilité des femmes, dont le taux est plus du double que celui des hommes. Une légère variation est observée en 2011: le taux de chômage des hommes a connu une légère hausse, il passe de 8,1% à 8,4% tandis que celui des femmes accuse une baisse de presque de 2%, passant de 19,1% à 17,2% entre 2010 et 2011. Cette baisse est induite par une chute du taux de chômage (moins de 2,4%) des femmes adultes (plus de 25 ans) en particulier.

Ainsi il y a un écart persistant en 2011, entre le chômage des jeunes (16-24 ans) et celui des adultes (25-60 ans). Celui des jeunes est estimé à 24%, avec encore une forte disparité selon le sexe, celui des filles culmine à 38%, contre celui des hommes, évalué à 19,1%.

- **Dynamique ralentie de l'informel :**

La dominance du secteur privé est traduite par une dynamique persistante du secteur informel qui a gagné du terrain. Les mouvements déclenchés en janvier 2011 étaient portés

par ces « outsiders ». Après une période de « tolérance », les autorités ont mené des actions répressives, accompagnées par des mesures d'intégration du commerce informel dans des marchés structurés. Le niveau de l'informalité de l'emploi (absence de couverture sociale hors agriculture) est estimé à 40% en 2011 contre 45,6% en 2010. Ce ralentissement est observé dans l'ensemble des secteurs, à l'exception des transports et télécommunications.

- **Les flux migratoires – appel à la main d'œuvre étrangère :**

L'Algérie maintient sa stratégie d'appel à la main d'œuvre étrangère, engagée depuis 2003, pour la réalisation de ses grands programmes. La main d'œuvre chinoise constitue la part la plus importante de l'immigration légale. Il existe aussi une migration irrégulière (plus subsaharienne) qui a connu un ralentissement depuis le déclenchement des conflits au Sahel et la sécurisation des frontières au Sud de l'Algérie (Mali, Niger), à l'Est (Tunisie, Libye) et à l'Ouest (le Maroc).<sup>1</sup>

## **2. Situation du marché du travail en Algérie :**

Selon l'Office National des Statistiques (ONS), la première constatation qu'on peut retenir du marché de travail en Algérie, est la faible participation des femmes. En effet, le taux d'activité des femmes de 15 ans et plus est de 14,2%. La deuxième constatation est que le taux d'emploi est relativement faible, moins de 38% pour la population de 15 ans et plus. Malgré la croissance du taux d'emploi ces dernières années, cela n'a pas eu l'impact suffisant pour dynamiser le marché du travail. La troisième constatation, c'est les jeunes de 15- 24 ans qui sont les plus affectés par cette situation au niveau du marché du travail. En effet, le taux de chômage des jeunes est 3 fois plus élevé que celui des adultes. La situation est plus complexe pour les femmes, le chômage touche plus les femmes que les hommes. En effet, le taux de chômage des femmes est 2,35 fois plus élevé que celui des hommes. Ce qui nous ramène à dire qu'il y a une double discrimination, une discrimination pour l'insertion des jeunes sur le marché du travail et une discrimination plus importante à l'encontre des femmes. Le chômage touche plus les personnes diplômées. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est de 20,3%, cela signifie qu'un diplômé sur cinq se retrouve au chômage après la sortie de l'université. La proportion est plus importante pour les filles où une fille sur 3 se retrouve au chômage contre un garçon sur dix. Une autre réalité plus dramatique, c'est que 25,3% des jeunes de 15-24 ans soit un jeune sur quatre ne sont ni dans

---

<sup>1</sup> MUsETTE Mohamed Saib, op cit, p4.

la force de travail, ni scolarisés. Cette proportion est plus importante pour les filles, 40% des filles ne sont ni dans la force de travail, ni scolarisées contre 11,3% pour les garçons.<sup>1</sup>

### 3. La structure du marché du travail :

La probabilité de trouver un emploi par le biais des relations personnelles ou familiales pour les hommes comme pour les femmes est plus importante pour les salariés du secteur privé. Pour un salarié du secteur privé la chance de trouver un emploi par le biais des relations est de 3,12 fois (3,24 pour les femmes) par rapport à un salarié du secteur public. Il est plus difficile d'utiliser les réseaux de relation dans le secteur public notamment pour les individus avec un faible niveau d'instruction. La variable affiliation à la sécurité sociale est significative pour les hommes. La probabilité de trouver un emploi par le biais des relations est 1,62 fois plus pour les salariés non affiliés à une caisse de sécurité sociale. Cela nous renseigne sur la précarité des emplois trouvés par le biais des relations. Nous retrouvons un résultat similaire en 2003. Pour les hommes, la chance de trouver un emploi par le biais des relations est plus importante dans les petites entreprises (moins de 5 salariés), plus la taille est importante et moins est la probabilité de trouver un emploi par ce canal. L'une des explications est que les très petites entreprises évoluent généralement dans le secteur informel qui se base essentiellement sur les réseaux de relations dans le recrutement de la main d'œuvre. Ces entreprises sont généralement dans une optique de survie. Plus la taille de l'entreprise est importante et plus nous avons affaire à des chefs d'entreprises qui cherchent à maximiser leur profil, ils sont plus exigeants sur la qualité de la main d'œuvre recrutée.

La probabilité de trouver un emploi par le biais des relations est plus importante pour ceux qui veulent changer d'entreprise (1,43 pour les femmes et 1,21 pour les hommes). Cela nous renseigne sur les types d'emplois : des emplois temporaires et des emplois qui ne correspondent pas aux qualifications des personnes.

Pour le secteur d'activité, nous constatons pour les hommes que la probabilité de trouver un emploi par le biais des relations est plus importante (2,13) pour les salariés du secteur du commerce.

Cette probabilité est de (1,50) pour les salariés de l'industrie. En revanche, pour les salariés du secteur du bâtiment et travaux publics, la probabilité de trouver un emploi par le biais des relations est (1,64) fois moins importante par rapport aux salariés de l'agriculture qui

---

<sup>1</sup> Selon l'office national des statistiques 2010(enquête emploi auprès des ménages).

traditionnellement utilisent plus les membres de la famille dans les activités agricoles. Pour les femmes, uniquement la dummy secteur des services qui est significative avec un effet négatif pour l'utilisation des relations pour trouver un emploi dans ce secteur par rapport au secteur de l'agriculture. Pour 2003, seule la dummy secteur du bâtiment et travaux publics est significative pour les hommes avec un signe négatif ce qui signifie pour ceux qui exercent dans ce secteur que la probabilité de trouver un emploi par le biais des relations est moins important par rapport au secteur de l'agriculture.

Pour la qualification, la probabilité de trouver un emploi par le biais des relations personnelles ou familiales est plus importante pour ceux qui occupent des emplois moins qualifiés : (3,02) fois plus pour les ouvriers non qualifiés et (2,18) fois plus pour les ouvriers qualifiés comparativement à ceux qui sont des employés. Cela est vrai pour les hommes comme pour les femmes mais l'effet est plus important pour ces dernières. Donc, les femmes trouvent moins d'emploi par le biais des relations personnelles ou familiales mais lorsqu'elles trouvent par ce biais, elles trouvent plus des emplois moins qualifiés, (5,34) fois plus pour celles qui occupent un poste d'ouvrière non qualifiée et (5,60) pour celles qui occupent un poste d'ouvrière qualifiée.<sup>1</sup>

#### **4. La structure de la demande et l'offre de travail :**

##### **1.1. Structure de la demande du travail :**

La demande de travail provient des unités productives et, est représentée par la population active occupée (l'emploi).

- **La population active occupée :**

Une personne occupe un emploi lorsqu'elle effectue un travail rémunéré et déclaré. Il peut être salarié – c'est le cas le plus fréquent : l'employé se met à la disposition de son employeur pour une durée convenue, en contrepartie d'un salaire. Comme il peut être non salarié comme indépendant au profil diversifié (agriculteurs, professions libérales, commerçants, etc.), où le travailleur est maître de son emploi et rémunéré par des honoraires ou des bénéfices. L'emploi peut être à temps complet ou à temps partiel, saisonnier ou régulier, à durée déterminée ou à durée indéterminée. Sa mesure consiste à recenser les

---

<sup>1</sup> LASSASSI Moundir, MULLER Christophe, « Réseaux et insertion sur le marché de travail », version juin 2010, p19.

personnes pourvues d'un emploi c'est à dire toutes les personnes qui ont dépassé l'âge légal du travail qui se trouvaient, durant une brève période de référence spécifiée telle qu'une semaine ou un jour, dans les catégories suivantes : Emploi salarié 35 ou emploi non salarié.

En Algérie, la population active occupée en 2009 a atteint 9 472 000, soit un taux global d'emploi de 37,2 % de la population totale du pays. Les hommes représentent la majorité de la population employée avec 85% contre 15% pour les femmes. Par ailleurs, la part des actifs occupés jeune (15-24) parmi la population totale âgée de 15 ans et plus, s'élève à 22,2 % tandis que les actifs occupés adultes (25 ans et plus) est de 43,8%. La répartition de la population active occupée par âge en 2009, montre que juste un peu plus de la moitié soit, 50,2% des actifs occupés (4759000) sont âgés de moins de 35 ans.

### **1.2. Structure de l'offre du travail :**

Le marché du travail est un lieu fictif où se rencontre une demande d'emploi émanant de la population active et une offre d'emploi provenant des unités productives. De son dysfonctionnement résulte un problème complexe, appelé chômage. Pratiquement, l'offre du travail émane de la structure et de la mobilité de la population en général. Elle se décompose en : population active et population inactive dont les comportements et les modifications sont à la base des caractéristiques et des fluctuations du chômage.<sup>1</sup>

### **5. L'évolution du marché de travail en Algérie :**

L'évolution des indicateurs de l'emploi révèle des ruptures, notamment en 1987 et 1995. Après une résorption progressive du chômage entre 1973 et 1985 avec la création de 150 000 emplois par an en moyenne, le contre-choc pétrolier aura comme conséquence une augmentation brutale du taux de chômage qui atteint 21 % en 1987. Les années 1990 restent marquées par un accroissement continu de ce taux renforçant le caractère apparemment irréversible de cette dynamique à la hausse. En 1995, le chômage franchit un nouveau palier et atteint pour la première fois la barre des deux millions de personnes. Sa persistance en fait désormais une caractéristique structurelle de l'économie algérienne. Parmi les facteurs explicatifs avancés, le taux élevé de la croissance démographique ainsi qu'un taux de

---

<sup>1</sup> BOURICHE Lahcène, op.cit, p 90.

participation à la hausse, du fait notamment de l'amélioration du niveau d'éducation, en particulier de la population féminine.<sup>1</sup>

#### **6. Quelques indicateurs-clés du marché du travail en Algérie :**

Le taux de chômage officiel en Algérie est estimé à 9.8 % de la population active selon une enquête emploi de l'ONS (Office National des Statistiques algérien) intitulée "enquête emploi auprès des ménages en 2013 ».

On peut relever d'emblée que ce taux de chômage (officiel) n'est pas très élevé comparé à ceux enregistrés actuellement dans d'autres pays, bien plus développés économiquement que l'Algérie (l'Italie 12.6 %, l'Espagne 24.5 %...).

- **Le taux de chômage femmes/hommes :**

Le taux de chômage des femmes est près de deux fois supérieures à celui des hommes, il atteint 8.3 % chez les hommes et 16.3 % chez les femmes, cet écart s'explique en grande partie par le fait que les femmes au foyer représentent plus de la moitié de la population inactive (52.8 %). Ainsi les femmes sans emploi sont le plus souvent inactives que chômeuses.

Néanmoins, la baisse du taux de chômage des femmes en Algérie, observée depuis 2011, se poursuit lentement mais sûrement ; le taux passant de 17.2% en 2011, pour atteindre 17.0 % en 2012, puis 16.3 % en 2013.

- **Disparités selon le niveau d'instruction :**

On peut noter dans le rapport de l'ONS, des disparités assez significatives dans l'occupation d'un emploi selon le niveau de l'instruction que l'on soit un homme ou une femme.

En effet, alors que le taux d'employabilité n'est que de 6.6 % chez les femmes sans diplôme, il atteint 37.1 % chez celles qui ont pu bénéficier d'une formation professionnelle (instituts, écoles, centres ). Les femmes algériennes ayant un diplôme universitaire ont eu beaucoup plus de chances pour obtenir un travail en Algérie, elles sont en effet 58.1 % à

---

<sup>1</sup> BOUKLIA- HASSANE Rafik, TALAHITE Fatiha, « *Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie* », Revue Tiers Monde 2/2008 (N° 194), p 7.

occuper un emploi en Algérie. Pour les hommes, aussi, le diplôme constitue un facteur discriminant, le taux de chômage le plus haut est enregistré chez les hommes n'ayant aucun diplôme : 40,5 % des sans diplômes sont sans emploi contre 19,9 % pour ceux qui ont bénéficié d'une formation professionnelle et 22,5 % des détenteurs d'un diplôme universitaire.

On remarquera que pour les hommes, on a plus de chances d'obtenir un emploi quand on a bénéficié d'une formation professionnelle que quand on a bénéficié d'une formation universitaire consacrée par un diplôme. Pour les femmes, c'est le contraire, l'université offre plus de chances de trouver un emploi qu'un institut ou une école de formation professionnelle.

Sans diplôme, seulement 6,6 % des femmes trouvent un emploi alors qu'ils sont 59,5% chez les hommes. On peut en conclure que sans diplômes, les femmes sont quasiment condamnées à l'inactivité économique.

- **Les jeunes plus touchés par le chômage que les adultes :**

Par ailleurs, au regard des données issues de l'étude de l'ONS, les jeunes (16-24ans), toutes qualifications confondues, sont toujours les premières victimes du chômage en Algérie, le taux d'inactivité s'élevant à 21.6% chez les jeunes hommes, et augmente à 39.7 % chez les jeunes femmes en Algérie. Les adultes de 25 ans et plus sont moins touchés, le taux variant entre 5.5 % chez les hommes et 12% chez les femmes.

- **Taux de chômage en milieu rural / milieu urbain :**

Le taux de chômage le plus flagrant en milieu rural est celui des femmes, il s'élève à 46.4%, ce qui représente presque le double du taux de chômage des femmes vivants en milieu urbain (29.1%). En revanche, l'enquête ne fait pas ressortir des écarts significatifs sur le taux de chômage chez les hommes en milieu urbain (8.5 %) et rural (9.5 %), soit une différence de 1 point seulement.

- **Disparités selon les secteurs d'activités :**

Les données de l'enquête font ressortir les inégalités entre femmes et hommes face à l'emploi selon les secteurs d'activités.

Chez les hommes, l'emploi est concentré essentiellement dans les secteurs suivants : les services non marchands qui emploient 28.3 %, le BTP 19.9%, l'agriculture 11.9 %, et enfin l'industrie manufacturière 9.7 % de la main d'œuvre masculine totale.

Chez les femmes, certains secteurs d'emploi concentrent l'ensemble de leurs activités comme les services non marchands et l'industrie manufacturière qui absorbent respectivement 63% et 19.2 % de l'emploi féminin. Une forte concentration féminine est à noter également dans le secteur du commerce et des services. A noter, également, que le secteur public, à lui seul, concentre 61.2 % de l'emploi féminin total.

Généralement, les femmes en Algérie sont attirées par le secteur public qui leur offre de plus grands avantages sociaux : congés de maternité, primes et de longues vacances d'été pour les enseignantes, contrairement au secteur privé qui ne permet pas aux femmes de concilier, convenablement, leur travail avec leurs vies personnelles.

La prise en compte de l'équation vie personnelle-vie professionnelle pour le bien être -et une meilleure productivité- des travailleurs, et surtout travailleuses algériennes, est une nécessité fondamentale, pourtant depuis longtemps négligée en Algérie.<sup>1</sup>

### **I. Le chômage en Algérie :**

Le chômage est un déficit de toutes les économies du monde, aucune société, quel que soit son niveau de développement économique, ne se trouve à l'abri de ce phénomène qui devient un thème majeur des discours politiques.

#### **1. Politique d'emploi en Algérie :**

La gestion et la régulation du marché du travail relèvent des prérogatives de l'Etat. La raison d'être des politiques publiques d'emploi est liée aux conséquences néfastes de ce phénomène aussi bien pour l'Etat que pour les individus. Le chômage est considéré comme un sous emploi du facteur travail, donc un manque à gagner pour l'économie nationale. Aussi, un

---

<sup>1</sup> Source : ONS, Annuaire statistique de l'Algérie N° 19.

chômage de longue durée, surtout s'il touche une frange importante de la population active, entraîne la détérioration du niveau de vie et ainsi favorise la croissance de la pauvreté. Par ailleurs, en l'absence de perspectives d'emploi, un bon nombre de personnes, notamment les jeunes, opte pour l'immigration vers l'extérieur du pays et d'autres rejoignent les rangs de l'informel qui ne cesse de prendre de l'ampleur chaque année. Egalement, le chômage favorise l'apparition de beaucoup de fléaux sociaux comme la délinquance, la violence, l'insécurité, etc.<sup>1</sup>

## **2. Les causes du chômage en Algérie :**

Les économistes étudient le chômage dans le but d'en identifier les causes et de contribuer à améliorer les politiques publiques du marché du travail. En Algérie, nous distinguons des causes structurelles et conjoncturelles

### **2.1. Model de développement adopté :**

La situation de l'Algérie en matière d'emploi peut s'expliquer principalement par le modèle de développement adopté. Ce modèle tiendrait compte des problèmes caractérisant une telle économie, parmi lesquelles il convient de citer :

- L'absence d'une industrie de base capable de dynamiser l'économie nationale. une agriculture accusant un retard et un chômage quasi chronique, touchant une grande partie de la population de ce pays.
- Le poids relatifs de secteur public dans l'économie en termes d'investissements, de production et d'emploi, qui rend l'action de changement envisagée difficile et pleine de risques.
- La faiblesse de secteur privé national qui ne peut constituer une alternative immédiate et suffisante au secteur public en matière d'investissement.

### **2.2. La dépendance économique au secteur des hydrocarbures :**

La stabilité de l'économie et son niveau de croissance étaient tributaires de l'évolution des prix des hydrocarbures déterminés sur le marché international .Le moindre choc sur ce marché produirait des effets déstabilisants sur l'économie nationale. Ce fût le cas au milieu des années quatre-vingt, lorsque l'Algérie est sévèrement atteinte par le contre-choc pétrolier qui a ramené le prix du brut d'environ 30\$ en 1985 à 14 \$ en 1986.

---

<sup>1</sup> HKAZNADJI Mohamed, ABRIKA Belaid, « *Politique de lutte contre le chômage, précarité du travail et travail au noir dans la wilaya de Tizi-Ouzou* », p 4.

Cette situation est aggravée par la dépréciation du dollar par rapport aux autres devises car si les exportations algériennes sont facturées en dollars, les importations sont réalisées à hauteur de 60% avec des pays européens. A partir de cette période, le taux de chômage se met à grimper sous l'influence de plusieurs facteurs dont :

- 1- L'arrêt de l'investissement public.
- 2- Le gel des embauches dans l'Administration et des entreprises publiques qui subissent des restructurations en vue de les dynamiser.
- 3- l'entrée annuelle sur le marché du travail de quelques 250 000 nouveaux demandeurs d'emplois.
- 4- L'absence d'IDE à l'exception du secteur des hydrocarbures, dont la contribution à l'emploi est faible.

### **2.3. L'ajustement structurel :**

Comme les autres pays en développement, l'Algérie n'a pas échappé à l'ajustement structurel. Les réformes initiées au début des années 90 pour relancer l'économie algérienne sont restées vaines, et le pays n'arrive plus à assurer le remboursement de sa dette extérieure qui passe de 5 milliards de \$ en 1974 à 19 milliards de \$ en 1980 et de 18,4 à 26 milliards de dollars entre 1985 et 1994.

Constatant le poids de l'endettement extérieur les pouvoirs publics amorce une politique de désendettement à partir de 1980 dont la contrepartie se traduit par la réduction des investissements industriels au profit des secteurs jugés jusque là retardataires (agriculture, habitat, transport...).<sup>1</sup>

### **2.4. Le progrès technique et le niveau de formation :**

L'utilisation des machines entraîne le recours toujours moins important à la main d'œuvre. Cette évolution a mis l'accent sur le déficit existant entre les compétences demandées par les entreprises et le niveau de formation moyen de la population active. Alors que les exigences professionnelles, techniques et intellectuelles de ceux qui proposent un emploi sont élevées, par rapport ceux qui sont à la recherche d'un travail.

---

<sup>1</sup> ZERKAK Sabrina, MEKHMOUKH Sakina, « *La question du chômage et de la promotion de l'emploi en Algérie* », p2.

Cette inadéquation entre qualifications proposées et demandées joue comme un facteur aggravant sur le marché de l'emploi. Elle explique pour une large part le chômage des jeunes qui quittent le système scolaire en n'étant pas ou peu qualifiés.

### 3. Les formes du chômage :

Plusieurs formes de chômage peuvent être distinguées :

- **Le chômage naturel (ou frictionnel) :** est dû au fait que chaque jour il y a, pour diverses raisons, de nouveaux demandeurs d'emploi, et qu'il y a toujours un temps de battement entre le début de la recherche de l'emploi et l'entrée dans un nouvel emploi. Un taux de chômage nul ne peut donc être atteint. Le **plein emploi** est considéré comme atteint lorsque le taux de chômage se situe aux alentours de 3,5% à 4%.
- **Le chômage conjoncturel (ou keynésien) :** correspond à un ralentissement de l'activité économique provoquant une réduction temporaire des besoins de main d'œuvre dans l'économie. Les entreprises licencient pour adapter leur capacité de production à la baisse de l'activité économique. Le chômage conjoncturel se résorbe avec le retour de la croissance économique qui nécessite des embauches de la part des entreprises.
- **Le chômage structurel :** est lié à des changements de structures économiques dans un pays, provoquant une inadéquation qualitative entre l'offre et la demande de travail. L'évolution des qualifications dues aux évolutions techniques conduit à rendre inemployable une partie de la population active qui ne trouve plus d'emplois correspondant à ses qualifications.
- **Le chômage technique :** au sein d'une entreprise, découle de l'impossibilité pour d'autres secteurs d'activité ou d'autres entreprises de lui fournir les éléments nécessaires à la fabrication de ses produits.
- **Le chômage partiel :** peut être provoqué par une baisse d'activité anormale de l'entreprise qui est obligée de réduire les horaires de travail.

- **Le chômage saisonnier** : concerne certaines branches professionnelles dont l'activité varie sensiblement selon les périodes de l'année.
- **Le chômage de longue durée** : le chômage de longue durée correspond à une période continue de chômage, supérieur à douze mois, à partir de laquelle les chances de trouver un emploi diminuent tandis que les conditions de vie sociales et psychologiques des individus se dégradent ; le chômage de longue durée croît dans les situations de chômage structurel et touche plus particulièrement les travailleurs âgés.<sup>1</sup>

#### 4. Les caractéristiques du chômage en Algérie :

Selon l'office national de statistique (ONS), la population en chômage au sens du BIT qui était estimée à 1 169 000 personnes, soit un taux de chômage de 11,3%, en 2008, a baissé à 1 072 000 personnes en 2009, soit un taux de chômage de 10,2% marquant un recul par rapport à 2008 de 1,1 point. Toutefois, ce phénomène enregistre de fortes inégalités entre hommes et femmes, jeunes et adultes et entre urbain et rural.<sup>2</sup>

- **Un taux de chômage élevé chez les femmes :**

Le taux de chômage par sexe montre, une disparité qui s'affiche au fil de plusieurs années. D'abord, le chômage touche plus les femmes que les hommes (1 054 400 hommes en chômage contre 8 777 000 femmes en 2009), ensuite, une tendance à la hausse des écarts est observée au détriment des femmes depuis 2003 (2 points en 2003, 2,6 points en 2005, 5,5 en 2007 et 9,5 en 2009).

Alors que le taux de chômage global baisse en passant de 27,3% en 2001 à 10,2% en 2009; il demeure toujours important chez les femmes (31,4% en 2001 et 18,10 en 2009) et décline par contre, chez les hommes (26,6 % en 2001 à 8,6% en 2009).

- **Un taux de chômage des jeunes plus élevé que celui des adultes :**

L'indicateur du chômage en Algérie nous renseigne aussi une autre disparité. Il s'agit de la hausse du taux de chômage des jeunes par rapport à celui des adultes. Le taux de chômage des jeunes (21,3%) est supérieur à près de trois fois du taux de chômage des adultes (7,2%).

---

<sup>1</sup> AKOUN André et ANSART Pierre, op.cit, p72.

<sup>2</sup> Source : l'office national des statistiques (2009).

Ceci, se confirme par la proportion des jeunes chômeurs sur le total des chômeurs ayant atteint 43,6%. Ce phénomène s'explique principalement par l'insertion difficile des jeunes dans le monde du travail, par manque d'expérience professionnelle d'un côté et la justification de situation vis-à-vis du service national d'un autre côté.

- **Le chômage et le niveau d'instruction :**

Le niveau d'instruction et de formation est un autre facteur qui affecte les personnes en les classant parmi la population en chômage. En effet, en examinant le taux de chômage par niveau d'instruction en 2008, on constate que celui-ci touche surtout les catégories d'un niveau d'instruction moyenne (43% du total des chômeurs). Toutefois, le nombre des chômeurs sans instruction ou de niveau primaire a diminué de plus de moitié entre 1987 et 2008. Il est passé de 35,2% à 16,1% entre les deux années, soit un recul de 19,1 points.

Le chômage de la classe des universitaires est apparu en 1995, avec 4,4% de l'ensemble des chômeurs. Il s'est aggravé ensuite, pour atteindre 19,8% en 2008. Le chômage affecte aussi une grande partie de la population du niveau secondaire avec un taux de 21,1% en 2008, marquant une hausse de 14,2 points par rapport à 1987.

- **Chômage par tranche d'âge :**

Par tranche d'âge, le taux de chômage apparaît très élevé dans la catégorie des jeunes des moins de 34 ans, plus précisément dans les cohortes d'âge : moins de 20 ans, 20-24ans, 25-29ans, 30-34ans. Il a atteint 51,35%, 45,92%, 37,56%, 23,07% respectivement en 2001 ; 25,2%, 23,3% ,18%, 10,1% en 2008. Pour les autres catégories d'âge le taux est bas. Cette situation, lorsqu'elle perdure, entraîne une exclusion sociale, porte ouverte aux activités informelles et illégales, une perte de confiance dans les institutions ainsi qu'une érosion du capital humain et social.

La tendance à la baisse du taux de chômage remarquée depuis l'année 2000 s'est répercutée sur l'ensemble des tranches d'âge. Une diminution spectaculaire a marqué l'évolution du taux de chômage global touchant l'ensemble des catégories d'âge. Alors, il a baissé de 26,15 points dans la tranche d'âge des moins de 20 ans, 22,62 points dans la tranche d'âge 20-24ans, 19,56 points dans la tranche 25-29 ans et 12,97 dans la tranche 30-34 ans entre 2001 et 2008.

- **L'emploi informel : un refuge pour les chômeurs :**

La problématique du secteur informel se pose en termes de dualité. D'un côté, les lacunes du "marché formel" de travail obligent une bonne partie de la population active à s'installer à son propre compte dans des emplois précaires. De l'autre cote, il est clair que les emplois dans le secteur informel procurent des revenus à ceux qui les exercent et constitue un acteur économique important et un phénomène créateur d'emploi et de richesse dont il ne serait pas souhaitable de freiner la croissance ce qui mérite plutôt d'être encouragé.

En Algérie, l'émergence du phénomène revient aux années 1960, il s'est développé au cours des années 1980, surtout dans sa deuxième moitié à la suite du choc pétrolier de 1986 et des difficultés engendrées du passage d'économie planifiée vers l'économie de marche. Il s'est accéléré à partir de 1990, a causes de contraintes difficiles de l'économie nationale, a savoir la récession économique et l'application du programme d'ajustement structurel (liquidation des entreprises non productive et la compression des travailleurs).

L'absence d'un environnement juridique et institutionnel adapte a la phase particulière de la transition a l'économie de marche semble être un autre facteur qui a favorise l'extension de l'économie informelle.

Selon les données de l'ONS l'emploi informel qui était à l'ordre de 769000 emplois en 1993 soit 15,25% du total des emplois et 19,19 % de l'emploi hors agriculture a enregistré 829 000 en 1994 et 931 000 en 1995 soit 16,04 % et 17,13 % du total de l'emploi et 20 % et 21 % de l'emploi hors agriculture respectivement. En 1996, il a atteint près de un (01) million d'emplois soit 17,5 % du total des emplois existants et 22% de l'emploi hors agriculture.

Selon les enquêtes auprès des ménages réalisées toujours par l'ONS, l'emploi informel a augmenté de façon significative en Algérie. Il est passé de 26,6% de l'emploi non agricole en 1992, a 34,7% en 2001. En outre, les actifs travaillant dans les entreprises individuelles sont passes de 38,9% de l'emploi non agricole en 1992 à 47,7% en 2001.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BOURICHE Lahcène, op. cit, p 109.

## 5. Evolution du chômage en Algérie :

L'évolution du chômage, de manière générale, peut donner une première appréciation. Le taux national serait en baisse d'après le sondage de l'ONS. Cette baisse n'est pas uniforme, évidemment. On peut constater les différences entre celui des jeunes et celui des adultes, selon le sexe. Le taux des adultes a atteint presque le niveau « naturel » du plein emploi. Celui des jeunes a connu aussi une baisse mais il reste encore élevé. Parmi les jeunes, c'est le taux de chômage des jeunes filles qui enregistre le niveau le plus important, il est resté plus ou moins stable ces quatre dernières années.

Les dispositifs ont certes contribué à cette baisse. Il peut être aussi admis que ces dispositifs n'ont pas impacté suffisamment pour réduire les écarts selon le sexe.<sup>1</sup>

## 6. Les effets du chômage:

### 1. Les conséquences pour l'individu :

- Perte de revenu (partiellement compensé par diverses allocations), baisse du pouvoir d'achat.
- Sentiment d'exclusion, difficultés psychologiques pour un premier emploi ou un réemploi.

### 2. Les conséquences pour la société :

- Effritement du lien social, marginalisation d'une partie de la population.
- Coût social du chômage.
- Manque à gagner pour les organismes sociaux.
- Réduction de la demande suite à la baisse du niveau de vie, ou sentiment d'incertitude.
- Risques politique, sociaux (perte de confiance dans l'efficacité du gouvernement) et risques de conflits.

---

<sup>1</sup> MUSETTE Mohamed Saib, op. cit, p 6.



*Les dispositifs d'insertion à  
l'emploi*

**Incitation à la création de l'activité et le développement des investissements :**

Afin de lutter contre le chômage et créer de l'emploi, les pouvoirs publics ont mis en œuvre d'autres dispositifs d'emploi, s'articulant autour de l'idée d'aider les chômeurs à créer leurs propres entreprises d'un côté et le soutien et la promotion de l'investissement d'un autre côté.

Les dispositifs d'aide aux personnes privées d'emploi ont constitué une base importante de développement des recherches sociologiques sur le chômage<sup>1</sup>. Ces dispositifs sont représentés par l'agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ), la caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), l'agence nationale de gestion de micro crédit (ANGEM) et l'agence nationale de l'action sociale (ADS) etc.....

**I. L'agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes (ANSEJ) :**

L'ANSEJ s'inscrit dans la lignée des programmes gouvernementaux de lutte de chômage de la population telle le Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes (DIPJ) qui avait exercé de 1987 à 1996, qui constitue la première expérience en la matière qui d'ailleurs à montrer ses limites eu égard de la faiblesses des résultats enregistrés et la tendance générale à la disparition de la quasi-totalité des coopératives d'emploi des jeunes créées dans ce cadre.

Néanmoins, les déficiences du DIPJ ont poussé les pouvoirs publics à la mise en place du dispositif ANSEJ. Ce dernier, a été institué en 1996 (L'ordonnance N°96-14 du 24/06/1996 fixant les modalités de fonctionnement du Fonds national de Soutien à l'Emploi de Jeunes), Le dispositif de création de micro-entreprises, géré par l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ) est destiné aux jeunes chômeurs qualifiés (âgés de 19 à 35 ans), ce programme consiste à fournir un certain nombre d'incitations à même de favoriser l'entrepreneuriat et la réalisation d'investissements : bonification du taux d'intérêt bancaire, crédit sans intérêt, création d'un fonds garantie, accompagnement du jeune investisseur, octroi d'avantages fiscaux et parafiscaux. Les réticences, souvent en décalage avec la politique gouvernementale, des banques à financer ces projets et les difficultés d'obtention de locaux professionnels sont les deux principaux facteurs bloquants du développement de ces micro-entreprises.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> DERMAZIERE Didier, *La sociologie du chômage*, Edition la découverte, Paris 1995, p 64.

<sup>2</sup>Jora dp.dz. (Page consultée le 16/03/2015).

**I.1. Missions de l'ANSEJ :**

- Soutien, conseil et accompagnement des jeunes promoteurs à la création d'activités
- Mise à la disposition des jeunes promoteurs toute information économique, technique, législative et réglementaire relative à leurs activités.
- Créer une banque de projets.
- Développer des relations avec les différents partenaires du dispositif (banques, impôts, cnas...).
- Développer un partenariat intersectoriel pour l'identification des opportunités d'investissement – divers secteurs.
- Assurer une formation en relation avec l'entreprise au profit des jeunes promoteurs.
- Encourager toute autre forme d'actions et de mesures pour la promotion de la création d'activité.

**I.2. Objectifs de l'ANSEJ :**

- Assurer les conditions nécessaires pour la création de micro-entreprises.
- Création d'activité et de richesse.
- Création d'emplois durables.
- Assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif.
- Développer l'esprit entrepreneurial chez les jeunes.

Le projet d'entreprise peut porter soit sur la création d'une entreprise nouvelle soit sur l'extension d'activité à partir d'une entreprise existante.

Il y a lieu de souligner que les pouvoirs publics ont pris la décision de réserver à hauteur de 20% de la commande publique au profit des micro-entreprises.

Le dispositif ANSEJ propose un large éventail de prestations aux porteurs de projets qui se présentent.

**I.3. Organisation de l'ANSEJ :**

L'ANSEJ a une forte présence sur l'ensemble du territoire national, à travers un réseau de 53 antennes.

**I.4. Les conditions d'éligibilité à l'ANSEJ :**

Quatre conditions :

- Etre chômeur.
- Etre âgé entre 19 et 35 ans, pour les gérants, l'âge peut aller jusqu'à 40 ans avec engagement de créer trois (03) emplois permanents (y compris les associés).
- Avoir une qualification professionnelle en relation avec l'activité envisagée.

Mobiliser un apport personnel pour le financement du projet. <sup>1</sup>

**I.5. Les prestations proposées par l'ANSEJ :**

Ces prestations s'étalent sur toutes les étapes de formulation et de lancement du projet.

Elles sont assurées par des équipes d'accompagnateurs à partir des antennes ou annexes réparties à travers les 48 wilayas du pays.

Au stade de la formulation du projet, l'information, l'orientation et le conseil sont prodigués pour déboucher sur la formulation du projet sous la forme d'un business plan (ou étude technico-économique) qui est soumis à la validation d'un Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets (CSVF), chargé de se prononcer sur l'éligibilité du projet.

Après la validation du projet, et préalablement à la mise en place du financement de son projet, le candidat doit choisir la forme juridique de sa future entreprise, compléter son dossier de financement et bénéficie obligatoirement d'une formation aux techniques de gestion d'entreprises.

Au stade de son entrée en exploitation et de sa montée en puissance, le projet fait l'objet d'un appui en termes de suivi. Des visites régulières sont effectuées pour appuyer la familiarisation des nouveaux entrepreneurs au monde de l'entreprise, leur offrir les conseils utiles, opérationnels et fonctionnels, à même d'augmenter leurs chances de réussite.

---

<sup>1</sup>Guide de création de la micro-entreprise.

**I.6. Le système de gestion et d'information :**

Pour une meilleure gestion et un meilleur suivi des projets, un système d'information organisé dans le cadre d'un réseau intranet, reliant l'ensemble des antennes avec la direction générale, est opérationnel depuis l'année 2002.

Constituant une véritable base de données sur les jeunes promoteurs et leurs entreprises, il prend en charge tous les événements survenant sur un dossier d'investissement, depuis son dépôt jusqu'à l'entrée en activité de l'entreprise.

**I.7. Les modes de financement proposés par l'ANSEJ :**

L'ANSEJ propose deux formules de financement pour un coût global de l'investissement qui ne peut dépasser 10 millions de DA :

**Tableau n° 1:** Un financement triangulaire et un financement mixte.

	Financement triangulaire	Financement mixte
Apport personnel	1% à 2%	71% à 72%
Prêt sans intérêt ANSEJ	29% à 28%	29% à 28%
Crédit bancaire	70%	Néant

**1.1. Les aides accordées par l'ANSEJ :**

Deux types d'aides sont accordés aux jeunes promoteurs, à savoir les aides financières et avantages fiscaux et parafiscaux en phase de démarrage et de réalisation.

Les aides financières comprennent les Prêts Non Rémunéré (PNR) accordé aux promoteurs dans le financement mixte et triangulaire et la bonification des taux d'intérêts pour la formule de financement triangulaire.

Les aides fiscales et parafiscales en phase de réalisation du projet reviennent en la franchise de la TVA pour l'acquisition des biens d'équipements entrant directement dans la réalisation de l'investissement, l'application du taux réduits de 5% en matière de droit de douane pour les biens d'équipement importés entrant directement dans la réalisation de l'investissement, l'exonération des droits d'enregistrements sur les actes constitutifs des micro-entreprises et l'exonération de la taxe foncière sur les constructions et addition de construction.

Les aides fiscales et parafiscales en phase d'exploitation du projet les aides sont accordées pour une durée de 3 ans à partir du démarrage de l'activité ou 6 ans pour les zones spécifiques, cette période peut être prorogée de 2 ans si le promoteur s'engage à créer 3 postes de travail à durée indéterminée, ces exonérations concernent : l'IBS (Impôt sur les Bénéfices des Sociétés), d'IRG (Impôt sur le Revenu Global) et de la TAP (Taxe sur l'Activité Professionnelle), et la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, les constructions et additions de constructions servant aux activités des micro-entreprises.

### **1.8. Avantages accordés par le dispositif :**

#### **a. Un prêt non rémunéré :**

- 28% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est  $\leq 5\,000\,000$  DA ;
- 29% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à  $5\,000\,000$  DA et égal ou inférieur à  $10\,000\,000$  DA.

#### **b. Une bonification des taux d'intérêt pour les crédits bancaires obtenus (60%, 80% et 95% du taux débiteur appliqué par les banques selon la nature et l'implantation du projet).**

Ces bonifications sont payées à partir du Fonds National de soutien à l'emploi de jeunes (compte d'affectation spéciale N°302-087).

Les aides seront gérées par l'ANSEJ dans la limite des fonds mis à sa disposition par le Ministre chargé de l'Emploi.

#### **Autres avantages : (nouvelles mesures)**

- Jeunes diplômés du système de formation professionnelle, pour l'acquisition de véhicules atelier : PNR d'un montant de 500.000 DA.
- Jeunes diplômés de l'enseignement supérieur, pour prise en charge du loyer des locaux destinés à la création de cabinets groupés : PNR d'un montant de 1.000.000 DA.
- Lorsque le projet est réalisé dans le cadre des cabinets groupés, le seuil de l'investissement fixé à 10 millions DA est cumulé en fonction du nombre de promoteurs.

- Jeunes promoteurs, pour la prise en charge du loyer des locaux destinés à la création d'activités de production de biens et de services : PNR d'un montant de 500.000 DA.
- Un différé de 03 années à été accordé pour le remboursement du principal du crédit bancaire et un différé d'une année pour le paiement des intérêts.

## **II. La caisse nationale de d'assurance chômage (CNAC)**

Créée par décret exécutif N° 94-188 du 6 juillet 1994 en application du décret législatif N° 91-11 du 11 mai 1994, la Caisse nationale d'assurance chômage est la pièce centrale du «dispositif de protection des salariés susceptibles de perdre de façon involontaire leur emploi pour raison économique».<sup>1</sup>

Elle sert exclusivement, de façon directe ou indirecte, les allocataires et les personnes menacées de perdre leur emploi pour raison économique.

Dans le cadre du programme de lutte contre le chômage et la précarité, la Caisse Nationale d'Assurance Chômage- CNAC a pris en charge en 2004 le dispositif de soutien à la création d'activités, en fin juin 2010 les pouvoirs publics, suite à une évaluation de son parcours, ont pris de nouvelles dispositions pour mieux répondre aux attentes et aspirations de la population concernée.

Visant sans cesse le développement et la transmission " de la culture entrepreneuriale», les aménagements de ce dispositif ont porté sur:

- la réduction d'inscription à l'ANEM, un (01) mois au lieu de six (06) mois.
- le relèvement du niveau d'investissement de 5Millions DA à 10Millions DA.
- l'accès au dispositif de 30 ans (au lieu de 35 ans) à 50 ans.
- Et outre la création, l'extension des capacités de production des biens et services.

Forte de son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de son réseau des Centres d'Appui au Travail Indépendant ( CATI), lancé en 1998 à travers tout le territoire national, la Caisse nationale d'Assurance Chômage se mobilise et se prépare dans la perspective d'offrir à tout porteur de projet un espace adéquat pour l'accomplissement tant professionnel que social

---

<sup>1</sup> <http://www.cnac.dz/>. (Page consultée le 12/04/2015).

en adéquation avec le nouvel ancrage juridique régissant le dispositif de soutien à la création et à l'extension d'activités par les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans.

Les investissements à réaliser dans ce cadre repose exclusivement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC. Le seuil maximum du coût de l'investissement est fixé à 10 millions de dinars.

### **II.1. Missions de la CNAC :**

La CNAC verse une indemnité mensuelle de chômage à ses allocataires et leur assure la couverture sociale et médicale. Elle accompagne également les allocataires dans leur recherche d'emploi par des programmes:

- La formation-reconversion pour élargir leur domaine de compétence et élever leur niveau de professionnalisme, à travers des institutions de formation.
- Une aide organisée et spécifique à la recherche d'emploi, à travers les centres de recherche d'emploi (CRE).
- Une aide organisée et spécifique à la création d'un travail indépendant, à travers les centres d'aide au travail indépendant (CATI).

### **II.2. L'organisation du réseau opérationnel de l'CNAC :**

La CNAC emploie près de 1100 personnes, réparties à travers le réseau de ses treize (13) agences régionales et de ses quarante-cinq agences de wilaya.

Elle gère les programmes suivants:

- **La formation-reconversion:** Elle consiste en de la formation professionnelle basée sur la polyvalence et adaptée aux profils des allocataires dont elle encourage la recherche d'emploi.
- **Les centres de recherche d'emploi (CRE)** consistant en des méthodes de soutien et de recherche de groupe basée sur des techniques modernes d'aide au retour à l'emploi. La finalité est de valoriser les aptitudes du demandeur d'emploi et de lui redonner confiance en lui-même.
- **Les centres d'aide au travail indépendant (CATI)** visent à aider les personnes désireuses de lancer les entreprises en les accompagnant, par un appui en expertise, dans l'élaboration de leur projet, ainsi que dans le montage et le démarrage de l'entreprise.

- **L'aide aux entreprises en difficulté (AED)** vise à réduire les risques de chômage économique en restaurant la santé des entreprises en difficulté. Sur la base d'une évaluation de la situation de l'entreprise, la CNAC peut apporter son appui financier. Le coût complet de la sauvegarde d'un emploi menacé doit être globalement inférieur à celui de la création d'un nouvel emploi, et la contribution de la CNAC à cette sauvegarde doit être inférieure au coût de la prise en charge des chômeurs.

Le dispositif de soutien aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans vise à favoriser la création d'activités de production de biens et de services par les chômeurs promoteurs de la catégorie d'âge concernée. Il consiste en des prêts non rémunérés, une bonification des taux d'intérêt pour les taux bancaires obtenus et une prise en charge des dépenses éventuelles liées aux études et expertises réalisées ou sollicitées par la CNAC.

### **II.3. Les conditions d'éligibilité au programme :**

- Etre âgé de 35 à 50 ans.
- Résider en Algérie.
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide.
- Être inscrit auprès des services de l'ANEM depuis au moins six mois comme demandeur d'emploi.
- Ou être allocataire CNAC.
- Jouir d'une qualification professionnelle et/ou possédant un savoir faire en rapport avec l'activité projetée.
- Participer au montage financier de son projet.
- Ne pas avoir exercé une activité pour propre compte depuis au moins 12 mois.
- Ne pas avoir bénéficié d'une mesure d'aide au titre de la création d'activité.

### **II.4. Les avantages de la caisse nationale d'assurance chômage :**

Les investissements réalisés par les chômeurs - promoteurs âgés de 35 à 50 ans éligibles au régime de soutien de création d'activités de production de biens et services régi par la CNAC, bénéficient des avantages ci-après :

- la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires.
- la réduction des droits de douanes.
- l'exonération fiscale et parafiscale.

- le bénéficiaire d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.<sup>1</sup>

### **III.L'agence nationale de gestion de microcrédit (ANGEM) :**

Outil de lutte contre la précarité, le microcrédit a permis à des démunis d'accéder à des conditions de vie améliorées en créant leur propre activité génératrice de revenus. Lancé pour la première fois en Algérie en 1999, le microcrédit a permis la création de plus de 16.000 activités dans différents secteurs.

Il n'a pas connu, dans sa formule initiale, le succès souhaité par les pouvoirs publics en raison d'un manque d'accompagnement dans les phases de maturation et de suivi dans la réalisation des projets.

Ce constat a été relevé lors du séminaire international organisé en décembre 2002 sur «l'expérience du micro crédit en Algérie».

Les recommandations faites lors de ce regroupement d'experts de la micro finance ont conduit à la création d'une institution spécialisée dénommée «Agence Nationale de Gestion du Microcrédit», créée par le décret exécutif N° 04-14 du 22 janvier 2004.<sup>2</sup>

#### **III.1. Les missions de l'ANGEM :**

Instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour la lutte contre le chômage et la précarité, l'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit a pour missions:

- de gérer le dispositif du microcrédit conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.
- de soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités.
- d'octroyer des prêts non rémunérés.
- de notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif les aides qui leur sont accordées.
- d'assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoins, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

<sup>1</sup> <http://www.cnac.dz/>. Page consultée le 28/03/2015.

<sup>2</sup> BARBIER Jean-Paul, « *L'intermédiation sur le marché de travail dans les pays du Maghreb* », Bureau International du Travail, *Etude comparative entre l'Algérie le Maroc et la Tunisie*, Genève, 2006, p101.

A ce titre, l'agence est chargée notamment:

- de constituer une base de données sur les activités et les bénéficiaires du dispositif;
- de conseiller et d'assister les bénéficiaires du dispositif du microcrédit dans le processus du montage financier et de mobilisation des crédits.
- d'entretenir des relations continues avec les banques et établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets et de participer au recouvrement des créances non remboursées dans les délais.
- de passer des conventions avec tout organisme, institution ou organisation ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leurs activités.

### **III.2. L'organisation du réseau opérationnel de l'ANGEM:**

L'ANGEM est représentée au niveau local par 49 coordinations de wilayas réparties sur tout le territoire national, dont 2 coordinations pour Alger. Ce réseau de coordinations est appuyé par des cellules d'accompagnement présentes au niveau des daïras.

### **III.3. Aides et avantages accordés aux bénéficiaires du microcrédit:**

- Soutien, conseil, assistance technique et accompagnement des promoteurs sont assurés par l'ANGEM, à titre gracieux, dans le cadre de la mise en œuvre de leurs activités.
- Le crédit bancaire est accordé avec un taux d'intérêt réduit à la charge du bénéficiaire (de 10 à 20 pour cent du taux d'intérêt commercial, selon le cas). La différence avec le taux d'intérêt commercial est prise en charge par le trésor public.
- Un prêt non rémunéré, équivalent à 25 pour cent du coût global du projet peut être accordé si ce dernier est entre 100.000 DA et 400.000 DA.

Ce taux peut être porté à 27 pour cent du coût de l'activité:

- Si le promoteur est détenteur d'un diplôme ou d'un titre équivalent reconnu.

- Si l'activité est implantée dans une zone spécifique au niveau du Sud ou des hauts plateaux.
- Pour l'achat de matières premières (fonds de roulement) le PNR est fixé à 90 pour cent du coût global du projet qui ne saurait dépasser les 30.000 DA.

#### **IV. L'agence de développement social (ADS):**

Le dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés (PID) développé par le Ministère chargé de la solidarité nationale, est un instrument de lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes ; il est orienté vers un traitement social du chômage et est géré par l'Agence de Développement Social (ADS) créé en 1996 par le décret n°96-232 du 29 juin 1996, le paysage institutionnel de l'action sociale de l'Etat s'est vu renforcé par la création de l'Agence de Développement Social (ADS), établissement public spécifique, doté de la personnalité morale, placé sous l'autorité du chef du gouvernement et dont le suivi opérationnel des activités est exercé par le Ministre chargé de l'Emploi et de la Solidarité nationale.

Ses principales missions sont la promotion, la sélection et le financement par voie de subventions ou de tout autre moyen:

- Des actions et interventions en faveur des populations démunies;
- De tout projet de travaux ou de services d'intérêt économique et social comportant une haute intensité de main-d'œuvre.
- De toute approche de proximité ciblant un réel éveil et développement communautaire.<sup>1</sup>

##### **IV.1. Missions de l'ADS :**

Actuellement, l'Agence de Développement Social gère et suit sept programmes sociaux avec un budget annuel d'environ 30 milliards de DA. Le filet social (Allocation Forfaitaire de Solidarité et Indemnité pour Activités d'Intérêt général) bénéficie, à lui seul, à plus de 800.000 personnes. Les autres programmes, représentant plusieurs dizaines de milliers d'emplois d'attente créés dans le cadre des dispositifs des contrats de pré-emploi (CPE), Emplois Salariés d'initiative locale (ESIL) et des Travaux d'Utilité Publique à Haute Intensité de Main-d'œuvre (TUP-HIMO).

---

<sup>1</sup> <http://www.das.dz/>. (Page consultée le 22/05/2015).

Enfin, le financement des projets de Développement Communautaire favorise de plus en plus l'émergence de la participation des citoyens à la prise en charge des activités sociales et économiques de leur communauté.

La conception intégrée des politiques sociales et d'emploi a toujours été une spécificité des plans d'action de l'Agence de Développement Social. Ses dispositifs sont conçus pour répondre aux quatre segments des politiques sociales directes et relevant de son domaine de compétence, à savoir:

- **La protection sociale:** s'adressant aux personnels en détresse sociale, notamment les jeunes handicapés ou sans emploi; une réelle expression de solidarité entre générations.
- **L'adaptation sociale:** visant les personnes dont les comportements présentent des déviations par rapport à la norme (toxicomanie, alcoolisme, etc.).
- **L'intégration sociale:** qui cible les personnel ayant perdu les liens sociaux avec leur environnement, pour cause de capacités diminuées ou par manque d'opportunités offertes par leurs milieux de vie habituels.
- **La promotion sociale:** qui s'adresse à des personnes ayant les capacités d'améliorer leurs conditions de vie, mais qui sont freinées par des contraintes exogènes (environnement difficile, manque d'opportunités).

Tous les dispositifs développés par l'Agence de Développement Social permettent aux jeunes en situation de précarité de s'intégrer dans le tissu social et tendent vers l'objectif de faire évoluer l'action de soutien de l'Etat aux catégories défavorisées, du concept d'aide sociale à celui de développement social intégré et durable.

Cet objectif intègre pleinement l'élément essentiel de création de postes d'emploi pour les jeunes dans les meilleurs délais.

#### **IV.2. L'organisation du réseau opérationnel de l'ADS :**

L'Agence de Développement Social dispose d'un réseau national de six (06) antennes régionales réparties sur: Alger, Annaba, Mostaganem, Tiaret, Bechar, Ouargla, en plus de trois(03) autres en cours d'installation à Bejaia, Batna et Sidi Bel abbès. Par ailleurs, l'ADS compte cinquante huit (08) cellules de proximité (CdP) opérationnelles réparties sur tout le

territoire national, ainsi que dix (10) CdP en cours de mise en place et trente trois (03) projets de création.

**Chiffres clés de l'activité de l'ADS (par programme):**

**a) Filet social :** Grâce au dispositif de l'Allocation Forfaitaire de Solidarité, pas moins de 615.000 personnes âgées de plus de 60 ans, handicapés et malades chroniques et incurables sont annuellement prises en charge. On enregistre 53 pour cent de bénéficiaires femmes.

Le dispositif du filet social, dans sa composante Indemnité pour Activité d'Intérêt Général (IAIG) prend en charge annuellement près de 185.000 bénéficiaires dans la tranche d'âge de 18-30 ans, soit 39 pour cent du nombre global de bénéficiaires en moyenne. On note un taux de bénéficiaires femmes de 42 pour cent. Par ailleurs, l'Agence de Développement Social assure la prise en charge des cotisations de Sécurité Sociale, au profit des bénéficiaires de l'ensemble de ses dispositifs.

**b) Développement communautaire et cellules de proximité :** Depuis leur lancement, les projets de Développement Communautaire ont permis la création de 3725 emplois d'attente, occupés dans leur grande majorité par des jeunes de moins de 30 ans et a permis la réalisation de 301 projets en 2004. Par ailleurs, 202 femmes ont bénéficié de ce programme. Les personnes âgées participent également à encadrer les jeunes par le biais des associations, à promouvoir des activités à travers des projets de développement communautaire, tels les projets de:

- Captage de sources,
- Electrification rurale,
- Ateliers d'apprentissage,
- Désenclavement, etc.
- Réhabilitation et aménagement de salles de soins.

Actuellement, ce programme a permis la création de 68 cellules de proximité (CdP) dont 58 sont opérationnelles. 283 personnes sont employées au sein de ces cellules. 27 pour cent des bénéficiaires du programme sont des femmes.

**c) Contrats Pré-Emploi (CPE):** Les Contrats Pré-Emploi ont permis d'insérer en 2004 plus de 56.000 jeunes universitaires et techniciens supérieurs primo demandeurs

d'emploi, dont 35 564 bénéficiaires femmes, soit un taux de 58 pour cent. Entre 1998 et 2004, on note 120.000 jeunes universitaires et techniciens supérieurs ayant bénéficié de ce dispositif. 14 pour cent d'entre eux, soit 16.800 jeunes, ont accédé à un poste d'emploi durable.

- d) Travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO) :**  
Depuis le démarrage du programme, en 1997, pas moins de 140.000 emplois (hommes/an) ont été créés.

Près de 8.000 tâcherons ont participé au programme et ils ont obtenu les qualifications nécessaires pour soumissionner dans le cadre des appels d'offres d'autres secteurs. Ce programme a également permis de doter près de 1200 Bureaux d'Etudes de plans de charge en relation avec leurs spécialités respectives, et a eu le mérite de développer le tâcheronnat et des micro entreprises, qui pourront évoluer pour devenir des PME/PMI.

En 2004, 2475 chantiers ont été lancés et quelque 14.000 emplois ont été créés.

- e) Emplois Salariés d'Initiative Locale (ESIL) :** Ce programme vise l'insertion professionnelle des jeunes chômeurs sans qualification, à travers des emplois d'attente leur permettant d'acquérir une expérience et d'accéder à un emploi permanent.

Chaque année, un effectif de 141.000 bénéficiaires est prévu. Pour l'exercice 2004, le même effectif et la même enveloppe sont reconduits.

- f) Projet d'Appui au Développement (PADSEL-NEA) :** Le projet d'Appui au Développement Socio-économique du Nord-est de l'Algérie, (PADSEL- NEA), permet, à travers ses composantes «Promotion des Activités Productives» et «Développement des Infrastructures Économiques Locales», d'impulser une nouvelle dynamique au processus de création d'entreprises et d'emplois, et au développement de l'esprit d'entrepreneuriat au niveau local.

Il est prévu dans ce cadre de créer progressivement pendant la durée du projet 42.720 emplois et 800 micro-entreprises à travers le microcrédit et le parrainage d'associations qui

pourraient évoluer vers des institutions de micro-finance, sur le territoire de 50 communes réparties sur six wilayas du Nord-est du pays.

En outre, le programme a permis l'insertion professionnelle de 177 femmes et offre dans le même contexte la perspective de réaliser 700 infrastructures économiques et la promotion de micro-activités.<sup>1</sup>

## **V. L'agence nationale de l'emploi (ANEM) :**

L'agence nationale de l'emploi (ANEM) est un établissement public à caractère administratif institué par le décret exécutif n° 90-259 du 8 septembre 1990, modifiant et complétant l'ordonnance du 17 juin 1971 portant organisation de l'Office nationale de la main-d'œuvre (ONAMO) et changeant la dénomination de cet établissement.<sup>2</sup>

A la fin de l'année 2004, une loi relative au placement des travailleurs et au contrôle de l'emploi est promulguée en Algérie.

Elle est instituée par le décret exécutif N° 06-77 du 18 février 2006 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Emploi.

### **V.1. Organisation de l'ANEM :**

Le rôle du siège se limite à un travail de normalisation, de conseil et de contrôle technique.

L'information sur le marché de l'emploi est réunie par les structures extérieures, rassemblée et traitée par le siège.

#### **a) Direction Régionale de l'Emploi (DREM)**

Celle-ci constitue le relais entre le siège et les structures qui lui sont inférieures (Agences Wilayas, Agences Locales) et a pour objet:

- D'assurer une gestion décentralisée des fonctions et des moyens basés sur une politique de partage et de responsabilité entre le siège et les structures extérieures.
- Fournir un appui technique ou de gestion aux agences wilayales et locales afin de faire face aux problèmes qu'elles rencontrent quotidiennement afin d'assurer un bon fonctionnement des activités.

<sup>1</sup><http://www.das.dz/>.(Page consultée le 11/05/2015).

<sup>2</sup> BARBIER Jean-Paul, op.cit, p98.

**b) Agence de Wilaya de l'Emploi (AWEM)**

Véritable cheville ouvrière de l'ANEM, cette agence est placée en première ligne face aux usagers et à leurs multiples besoins et elle est chargée de:

- Trouver de l'emploi à tout individu qui en exprime la demande ce qui relève de la capacité de la section demandeur d'emploi se composant d'un personnel spécialisé pour prendre en charge des objectifs de placement, de conseil, d'information et d'orientation.
- La prospection et le conseil aux entreprises afin de développer au niveau local des relations avec les entreprises ; ce travail est assuré par la section employeurs.
- Assurer une fonction d'appui et de suivi administratif : traitement des offres, convocation et suivi des demandeurs.
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique de promotion d'emploi conduite par les pouvoirs publics.

**c) Agence Locale (ALEM)**

Considéré comme des annexes de wilayas caractérisées par une grande concentration de la population et des activités, les ALEM constituent le dernier palier de l'organisation. Implémentée au niveau communal, elles peuvent se spécialiser dans la prospection des offres. Cependant, elles sont tenues d'orienter leurs activités à destination des populations résidentes.

**V.2. Mission de l'ANEM :**

L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) a pour mission d'organiser et d'assurer la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi et de la main d'œuvre et de garantir à tout demandeur et à toute entreprise un service de recrutement efficace et personnalisé. A ce titre, l'ANEM est chargée de :

- Mettre en place un système d'information permettant de renseigner de manière précise, régulière et fiable sur les fluctuations du marché de l'emploi et de la main d'œuvre,
- Procéder à toute analyse et expertise en matière d'emploi et de main d'œuvre,
- Entreprendre toutes études et enquêtes liées à l'accomplissement de sa mission,
- Développer et normaliser les instruments et outils permettant le développement de la fonction observation du marché de l'emploi,

- Recueillir et mettre en relation l'offre et la demande de travail et à ce titre elle est chargée,
- D'assurer l'accueil l'information l'orientation et le placement des demandeurs d'emploi,
- De procéder à la prospection et à la collecte d'offres d'emploi auprès des organismes employeurs.
- D'organiser la compensation des offres et des demandes d'emploi au niveau national régional et local.
- De favoriser la mobilité géographique et professionnelle des demandeurs d'emploi.

### **V.3. L'organisation du réseau opérationnel de l'ANEM :**

Pour accomplir ses missions, l'ANEM prend appui sur un réseau composé de 176 agences réparties sur l'ensemble du territoire national. Ces agences sont de deux types:

- Les agences régionales de l'emploi, au nombre de 11.
- Les agences locales de l'emploi, au nombre de 165.

#### **1. Chiffres clés de l'activité de l'ANEM :**

- En moyenne, près de 250 000 demandeurs effectuent au moins une inscription dans une agence locale de l'emploi au cours d'une année. Durant les deux dernières années (2003 et 2004), la tendance indique une augmentation, avec une moyenne actuelle de 400 000 inscrits par an.

- La moyenne des offres captées est de l'ordre de 40 000 par an, cependant on observe une tendance à la hausse, avec en moyenne durant ces deux dernières années environ 60 000 offres par an.

- Une moyenne de 35 000 placements est effectuée au cours de l'année. Ce paramètre indique également une tendance à la hausse et se situe en moyenne autour de 45 000 placements au cours d'une année.

### **V.4. Objectifs de l'ANEM :**

L'objectif de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) est d'assurer une mise en marché maximale des candidatures des demandeurs et de maximiser la réussite des démarches de recrutement des entreprises et de les épauler efficacement dans le recrutement de candidates et

de candidats car nous croyons que le capital humain d'une entreprise sera un élément majeur pour l'accroissement de sa compétitivité et son développement.<sup>1</sup>

#### **VI. Le nouveau dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DIAP) :**

L'évaluation de l'expérience en matière de programmes publics d'emploi, mis en œuvre depuis les années 90 a permis de relever des insuffisances.

Cette évaluation a permis aux pouvoirs publics de mettre en place un nouveau Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) régi par les dispositions du décret exécutif n°08-126 du 19 avril 2008.

Ce dernier, vise à enclencher une dynamique de création d'emploi, par la mise à la disposition des entreprises publiques et privées et des institutions et administrations publiques, des jeunes primo-demandeurs d'emploi totalement pris en charge financièrement par l'Etat.

La gestion, le suivi, l'évaluation et le contrôle du dispositif sont assurés par l'ANEM en relation avec les Directions de l'emploi de Wilaya.

#### **VI.1. Objectifs de (DIAP) :** le dispositif d'insertion professionnelle vise à :

- Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d'emploi
- Faire bénéficier les demandeurs d'emploi d'une rémunération mensuelle et acquisition d'une expérience dans leur domaine professionnel durant leur période d'insertion
- Améliorer et encourager l'emploi salarié
- Encourager toutes autres formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'emploi des jeunes à travers notamment des programmes de formation-emploi et des jeunes à travers notamment des programmes de formation-emploi.

#### **VI.2. Condition d'éligibilité :**

- Être primo demandeurs d'Emploi.
- Être de Nationalité Algérienne.
- Justifier sa situation vis-à-vis du service Nationale.
- Être âgé de 18 à 35 ans.

---

<sup>1</sup><http://www.anem-dz.org/>. (Page consultée le 30/03/2015).

- Être titulaire de titre et diplôme et fournir des justificatifs de niveau d'instruction, de qualification et d'acquis professionnels.
- Être inscrit comme demandeurs d'Emploi auprès de l'Agence locale de l'Emploi du lieu de résidence.

La condition de l'âge peut être ramenée à 16 ans si le jeune primo demandeur d'emploi accepte de suivre une formation dans les spécialités et filières en déficit sur le marché de l'emploi.

**VI.3. Catégories ciblées par le dispositif (DIAP) :** Le dispositif est destiné à trois(03) catégories de primo-demandeurs d'emploi :

- **1ère catégorie (CID) :** le Contrat d'Insertion des Diplômés, destiné aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et les techniciens supérieurs issus des établissements nationaux de formation professionnelle.
- **2ème catégorie(CIP) :** le Contrat d'Insertion Professionnelle, destiné aux jeunes de l'enseignement secondaire de l'éducation nationale, des centres de formation professionnelle, ou ayant suivi un stage d'apprentissage.
- **3ème catégorie (CFI) :** le Contrat Formation/Insertion, est destiné aux jeunes sans formation ni qualification.

**VI.4. Les contrats d'insertion sont établis entre :**

- a. Les services relevant de l'Administration chargée de l'Emploi, (la direction de l'emploi de wilaya).
- b. L'Employeur ou l'organisme formateur.
- c. Les bénéficiaires.

**VI.5. Durée du contrat d'insertion:**

- Trois années (03) renouvelables dans le secteur des institutions et administrations publiques et établissements publics à gestion spécifique.

- Une (01) année renouvelable dans le secteur économique.
- Une (01) année non renouvelable pour les formations auprès des maîtres artisans.
- Chantiers de travaux divers : durée du chantier.

#### **VI.6. Les Organismes employeurs ciblés par le dispositif (DIAP) :**

- Entreprises publiques et privées.
- Institutions et administrations publiques.
- Chantiers de travaux divers, et différents secteurs d'activités.

#### **VI.7. Avantages du dispositif (DIAP) :**

Dans le cadre d'un Contrat de Travail Aidé « CTA », les recrutements des jeunes insérés auprès des entreprises publiques et privées, donnent lieu à une contribution de l'Etat de :

- 12.000 DA net par mois pour les universitaires pour un contrat de (03) années renouvelables.
- 10.000 DA net par mois pour les techniciens supérieurs pour un contrat de (03) années renouvelables.
- 8.000 DA net par mois pour les contrats de travail aidé conclus dans le cadre du contrat d'insertion professionnelle pour un contrat de (03) années renouvelables.

*Cadre pratique de la  
recherche*

## I. Présentation de l'organisme d'accueil

La micro-entreprise est un système qui a été mis en place afin de répondre aux aspirations des éléments les plus dynamiques et les plus créatifs de la jeunesse au chômage. En effet, il faut non seulement avoir un minimum de savoir-faire mais une solide motivation pour s'en sortir et réussir à faire de sa micro-entreprise un élément qui participera efficacement au développement de la force productive du pays.

- **Aperçu historique**

Initié au cours de l'année 1996, le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes a vu le jour dans un contexte économique et social difficile. La difficulté était d'abord ressentie par les entreprises qui, dans leur grande majorité, relevaient du secteur public et qui, du fait des réformes économiques engagées par les pouvoirs publics, devaient subir les contraintes de l'autonomie financière et de gestion. Beaucoup d'entre elles ont subi la sanction de la liquidation anticipée.<sup>1</sup>

La privatisation, par la cession des actifs de certaines de ces entreprises au profit des travailleurs, a vite révélé ses limites en raison de contraintes juridiques, financières et surtout de management.

La difficulté était aussi ressentie par une masse importante de travailleurs ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques. Enfin, pour les primo demandeurs d'emploi, notamment les diplômés des universités et des centres de formation professionnelle, les perspectives en termes de débouchés étaient incertaines. C'est dans ce contexte marqué par une crise économique et sociale qu'a été institué par décret exécutif No 96-296 du 08 Septembre 1996, le dispositif (ANSEJ) de création de micro-entreprises.

- **Cadre représentatif**

Le dispositif ANSEJ a été créé après l'échec du Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes, et cela à la mise en application des dispositions de l'article 16 de l'ordonnance N° 96-14 du 24 juin 1996. Il est créé sous la dénomination de l'Agence Nationale de Soutien de L'emploi des Jeunes par abréviation (ANSEJ) ci-après désignée. L'ANSEJ est une institution

---

<sup>1</sup> <http://www.ansej.dz/>. (Page consulté le 16/04/2015).

publique chargée de l'encouragement, du soutien et l'accompagnement des jeunes porteurs de projets de création de micro-entreprises.

### **I.1. Mesures d'amélioration du dispositif :**

#### **a. Les réformes introduites en 2003**

En 2003, ce dispositif a été complété par de nouvelles mesures suites aux différentes rencontres d'évaluation. Ainsi, les principales mesures introduites sont le relèvement du seuil de l'investissement de 4 à 10 millions de dinars, la revue à la baisse des niveaux de participation des jeunes en fonds propres à 5% pour les projets dont le coût d'investissement est égal ou inférieur à 2 millions de dinars et de 10% pour les projets dont le coût est compris entre 2et 10millions de dinars.

En plus de l'élargissement du bénéfice des avantages au profit des micro-entreprises en situation d'expansion, de la défiscalisation des véhicules de tourisme lorsqu'ils constituent l'outil principal de l'activité et la franchise de TVA sur les services. Cela s'ajoute à la suppression de l'autofinancement utilisé par certains promoteurs comme couverture pour fuir les impôts donc conduire le dispositif au dérapage, la défiscalisation des véhicules de tourisms quand ils constituent l'outil principal de l'activité, franchise de TVA sur les services (intérêts de crédits bancaire, l'assurance multirisques et l'aménagement des locaux...).

D'autre part, des mesures visant l'élargissement du champ d'investissement du dispositif ont été aussi mise en place, d'abord avec les autorités locales, en vue de développer les actions d'investissement des services publics en créant des micro-entreprises dans différents domaines tels que le ramassage des ordures ménagères et le nettoyage,...etc, puis avec les secteurs économiques, par des conventions de création des micro-entreprises de sous-traitance (SONELGAZ....).

Du coté des banques, il a été procédé aussi à la décentralisation du pouvoir de décision relatif à l'octroi de l'accord du crédit bancaire au niveau d'agence, réduction des délais d'étude et sanction du crédits à trois mois, prolongement de durée du crédit à 5 et 7 ans en fonction de la nature du projet avec des différés de remboursement allant de 6 mois à deux ans, et échéanciers de remboursement semestriels ou annuels selon la nature de l'activité et la durée du crédit, intégration du fond de roulement du démarrage dans la structure de l'investissement bancaire, et doit couvrir une période de trois mois, la possibilité d'octroi de crédit d'exploitation , et enfin la suppression de l'hypothèque de biens immeubles par les jeunes promoteurs comme condition à l'octroi de crédit par les banques.

D'autre part, des amendements ont été apportés, au décret exécutif 98-200 du 9 juin 1998 portant création et fixant les statuts du fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs. Ils portent la révision des mécanismes de couverture des crédits et l'extension du réseau d'établissements financiers pouvant participer au dispositif et l'augmentation des ressources du fonds.

Cet effort a conforté les banques dans la prise de risques inhérente au financement de la micro-entreprise.

Malgré ces mesures d'assouplissement et de simplification, beaucoup d'entreprises créées dans le cadre de ce dispositif, fonctionnent dans des conditions très difficiles, au moment où d'autres ont déjà arrêté l'activité. Alors que la place et le rôle de la PME en général, et la micro entreprise, en particulier dans l'économie et la société sont de plus en plus reconnus à l'ère de la mondialisation nécessitant plus de souplesse d'adaptation et de flexibilité, que seules ces unités peuvent avoir, les pouvoirs publics ont insisté sur la nécessité de réadaptation de ce dispositif aux nouvelles données de l'économie nationale, avec l'adoption d'une nouvelle politique axée notamment sur la déconcentration, la formation et la redynamisation de l'activité du fonds de garantie, que nous développerons dans le point suivant.

Malgré ces mesures d'assouplissement et de simplification, beaucoup d'entreprises créées dans le cadre de ce dispositif, fonctionnent dans des conditions très difficiles, au moment où d'autres ont déjà arrêté l'activité. Alors que la place et le rôle de la PME en général, et la micro entreprise, en particulier dans l'économie et la société sont de plus en plus reconnus à l'ère de la mondialisation nécessitant plus de souplesse d'adaptation et de flexibilité, que seules ces unités peuvent avoir, les pouvoirs publics ont insisté sur la nécessité de réadaptation de ce dispositif aux nouvelles données de l'économie nationale, avec l'adoption d'une nouvelle politique axée notamment sur la déconcentration, la formation et la redynamisation de l'activité du fonds de garantie, que nous développerons dans le point suivant.

#### **b. Les réformes introduites en 2007 :**

##### **La redynamisation de l'activité du Fonds de garantie :**

Le fait que la création du Fonds de Caution Mutuelle de Garantie Risques/Crédits Jeunes Promoteurs, remonte à 1998, et que sa mise en fonction ne prenne effet qu'en 2005, a fait que sa crédibilité a été quelque peu mise en doute, notamment par le système bancaire, qui, n'ayant de garantie que celles présentées par les jeunes promoteurs sous forme de

garanties réelles, a maintenu le niveau de financement des projets inscrits dans le dispositif de l'ANSEJ, à un niveau relativement faible.

Ainsi, parmi les principales mesures qu'il fallait sérieusement prendre, la redynamisation de l'activité du Fonds de garantie d'abord à travers les N°03-106 du 05 Mars 2003 et N°03-289 du 06 Septembre 2003, qui modifient et complètent le décret N°98-200 du 09 Juin 1998, pour apporter un complément aux garanties fournies par les promoteurs en couvrant à la diligence des banques, 70% des créances restant dues en principal et intérêts. Il intervient ainsi, par le nantissement des équipements au 1er rang, à la banque et au second rang, à l'Agence, la subrogation de l'assurance multirisque au profit de la banque, le gage du matériel roulant, avec intégration de la couverture des risques de sinistres dans les garanties du Fonds, et le lancement du processus d'indemnisation.

Ces mesures réglementaires ont été accompagnées de toute une série de rencontres et séminaires organisés par cadres du Fonds de Garantie, en collaboration avec les différents partenaires, à l'égard du séminaire organisée les 01 et 02 Juillet 2007 au niveau du Siège de l'ANSEJ sous le thème : "la déconcentration et l'allégement des procédures" s'inscrivant dans la nouvelle démarche de déconcentration et de réorganisation de l'ANSEJ, et visant à lever les contraintes de financement des projets engagés, en soulevant que les faiblesses du dispositifs résident dans le manque d'éclairage sur les procédures de mise en œuvre de la garantie du Fonds, la concentration du traitement et des demandes d'indemnisation et des aspects administratifs et financiers. Pour y remédier, une série de recommandations et orientations a été retenues, dont principalement :

- Mise en place d'un comité constitué des représentants du Fonds de garantie, de l'ANSEJ, et de la banque concernée pour le traitement des dossiers d'indemnisation des dossiers non régularisé avant 2003.

- Prise en charge des dossiers incomplets après régularisation par les banques.
  - Traitement, au niveau local, des dossiers faisant l'objet d'une demande d'indemnisation.

- Organisation de sessions de formation pour les représentants du Fonds de Garantie, au niveau local.

- Réhabilitation du métier de base d'assureur qui doit être renforcée par des formations adéquates.

Sur ces recommandations et d'autres dégagées des diverses rencontres sur le dispositif s'est lancée la mise en place de la politique de décentralisation et des activités de l'Agence

avec l'avènement de nouveaux instruments de gestion visant l'assouplissement des procédures, l'amélioration des prestations et la réduction des délais de traitement et de financement des projets, avec une participation plus active de l'ensemble des acteurs locaux de l'environnement économique. Il a été entre autres procédé à la création d'une nouvelle commission locale d'étude de financement.

## **I.2. Les missions associées à l'ANSEJ**

L'agence a pour missions, en relation avec les institutions et organismes concernés :

- de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissements ;
- de gérer, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les dotations du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, notamment les aides et la bonification des taux d'intérêt, dans la limite des enveloppes mises à sa disposition par le ministre chargé de l'emploi ;
- de notifier aux jeunes promoteurs les différentes aides du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus ;
- d'assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements ;
- d'encourager toute autre forme d'actions et de mesures tendant à promouvoir la création et l'extension d'activités.<sup>1</sup>

### **A ce titre, l'agence est chargée, notamment :**

- de mettre à la disposition des jeunes promoteurs toutes les informations de nature économique, technique, législative et réglementaire relatives à l'exercice de leurs activités ;
- de créer une banque de projets économiquement et socialement utiles ;
- de conseiller et d'assister les jeunes promoteurs dans le processus de montage financier et de mobilisation de crédits ;

---

<sup>1</sup> Document de l'ANSEJ.

- d'entretenir des relations continues avec les banques et les établissements financiers dans le cadre du montage financier des projets, de la mise en œuvre du schéma de financement et du suivi de la réalisation et de l'exploitation des projets ;
- de passer des conventions avec tout organisme, entreprise ou institution administrative publique ayant pour objet de faire réaliser, pour le compte de l'agence, des programmes de formation de jeunes promoteurs.

Pour mener à bien sa mission, l'agence peut :

- faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, et pour le compte des jeunes promoteurs d'investissements, des études de faisabilité ;
- faire réaliser, par des structures spécialisées, des nomenclatures-type d'équipements ;
- organiser sur la base de programmes spécifiques, établis avec les structures de formation, des stages d'initiation, de recyclage et de formation aux techniques de gestion et de management en direction des jeunes promoteurs ;
- faire appel à des experts chargés de l'étude et du traitement des projets ;
- mettre en œuvre toute mesure de nature à permettre la mobilisation et l'utilisation, dans les délais impartis, de ressources extérieures destinées au financement de la création d'activités en faveur des jeunes, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.<sup>1</sup>

### I.3. Les ressources et les dépenses de l'agence

#### a) Les ressources :

Elles comprennent dans l'article 16 de la loi de finance complémentaire pour l'année 1996.

- les dotations du budget de l'état.
- Les produits et taxes spécifiques institués par les lois de finance.
- Une partie de solde du compte d'affectation spécial N°302.049 intitulé « fonds national pour la promotion de l'emploi » à sa clôture.

---

<sup>1</sup> Décret exécutif n° 03-288 du 9 Rajab 1424 correspondant au 6 septembre 2003 modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-296 du 24 Rabie Ethani 1417 correspondant au 8 septembre 1996 portant création et fixant les statuts de l'agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes.

- Les produits des remboursements de prêts non rémunérés consentis aux jeunes promoteurs.
- Toutes autres ressources aux contributions.

**b) Les dépenses :**

Les différentes dépenses du dispositif ANSEJ peuvent être résumées par

- Le financement des actions de soutiens à l'emploi des jeunes.
- L'octroi de prêts non rémunérés consentis aux jeunes non promoteurs en vue de compléter le niveau de fond propre pour qu'il soit éligible au prêt bancaire.
- Les garantis à délivrer aux banques ou aux établissements financiers.
- Les frais de gestion liés à la mise en œuvre des programmes et actions susvisés, notamment ceux liés au fonctionnement de l'organisme national.

**I.4. Modalités de financement, d'adition et de cotisation**

- L'adhésion de la micro-entreprise au fonds se fait après notification de l'accord bancaire et avant la délivrance de la décision d'octroi des avantages par les services de l'ANSEJ.
- Le montant de la cotisation est calculé sur la base du montant du crédit bancaire et sa durée.
- Le taux de la cotisation pour chaque échéance est de 0,35% du principal restant à rembourser.
- Le paiement de la cotisation au profit du fonds est effectué en une seule fois et intégralement au moment de l'adhésion de la micro-entreprise.

**I.5. Cadre réglementaire**

**a. Conditions d'éligibilité à l'investissement de création**

- Lors de la création de leurs activités, le ou les jeunes promoteurs doivent, pour le bénéfice de l'aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes, remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé (s) de 19 à 35 ans. Lorsque l'investissement génère au moins trois (3) emplois permanents (y compris les jeunes promoteurs associés dans l'entreprise) l'âge limite du gérant de l'entreprise créée pourra être porté à quarante (40) ans,
- être titulaire (s) d'une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire reconnu,
- mobiliser un apport personnel sous forme de fonds propres d'un niveau correspondant au seuil minimum.
- ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide.<sup>1</sup>

#### **b. conditions d'éligibilité pour l'investissement d'extension**

La micro-entreprise doit répondre aux conditions suivantes :

- Cumul de 03 années d'activité en zones normales, ou 06 années en zones spécifiques.
- Remboursement du crédit bancaire à hauteur de 70% en cas de financement triangulaire.
- Remboursement intégral du crédit bancaire en cas de changement de banque ou type de financement du triangulaire vers le mixte.
- Remboursement à hauteur de 70% du PNR en cas de financement mixte.
- Remboursement régulier des échéances du PNR.
- Avoir des bilans fiscaux retraçant l'évolution positive de la micro-entreprise.

## **II. Le fonctionnement de l'ANSEJ**

### **➤ Procédures de création de la micro entreprise dans le cadre de l'ANSEJ**

#### **II.1. Caractéristique de micro-entreprise :**

- La micro entreprise peut être créée par un ou plusieurs jeunes promoteurs.
- Seules les activités de production de bien et de service sont éligibles. Les activités commerciales sont exclues.
- Le montant maximum de l'investissement est de dix(10) millions de dinars.

---

<sup>1</sup> Décret exécutif n° 03-290 du 9 Rajab 1424 correspondant au 6 septembre 2003 fixant les conditions et le niveau d'aide apportée aux jeunes promoteurs.

- La micro entreprise est créée et se développe dans un environnement économique et social particulier.
- Le ou les jeunes promoteurs doivent contribuer à l'investissement de création ou l'extension, par un apport personnel qui varie selon le niveau de l'investissement et sa localisation.

## II.2. Les modes de financement

Deux formules de financements sont prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ.

### a) Le financement triangulaire

C'est une formule dont l'apport financier des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire. Ce type de financement est basé sur deux niveaux :

- **Niveau 1** : Le montant d'investissement jusqu'à **5.000.000 DA**
- **Niveau 2** : Le montant d'investissement **5.000.001 à 10.000.000 DA**

**Tableau n° 02** : Le montant d'investissement jusqu'à **5.000.000 DA**

<b>Apport Personnel</b>	<b>Prêt sans intérêt (ANSEJ)</b>	<b>Crédit Bancaire</b>
<b>1%</b>	<b>29%</b>	<b>70%</b>

**Tableau n° 03** : Le montant d'investissement **5.000.001 DA à 10.000.000 DA**

<b>Apport personnel</b>	<b>Prêt sans intérêt (ANSEJ)</b>	<b>Crédit Bancaire</b>
2%	28%	70%

**b) Le financement mixte**

Dans ce type de financement, l'apport financier du ou des jeunes promoteurs est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ. La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux :

- **Niveau 1** : montant de l'investissement jusqu'à **5.000.000 DA**
- **Niveau 2** : montant de l'investissement de **5.000.001 DA à 10.000.000 DA**

**Tableau n° 04** : montant de l'investissement jusqu'à **5.000.000 DA**

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
71%	29%

**Tableau n° 05** : montant de l'investissement de **5.000.001 DA à 10.000.000 DA**

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
72%	28%

Source : document de l'ANSEJ (Bejaia)

**c) L'autofinancement**

Dans ce type de financement, comme son nom l'indique, la totalité du financement du projet crée par le jeune ou les jeunes promoteurs, lui ou leurs appartient, le montage financier est composé uniquement et entièrement de l'apport personnel du promoteur.

Comme cet investissement sera crée dans le cadre de la micro- entreprise, le jeune promoteur bénéficiera de la totalité des avantages fiscaux et parafiscaux que ceux des deux types de financement précédents.

### **II.3. Procédures d'inscription au dispositif ANSEJ :**

Le dossier est déposé par le jeune promoteur à l'antenne locale de l'ANSEJ qui en vérifie la conformité et le transmet au comité pour examen, validation et financement. Un récépissé de dépôt est délivré au jeune promoteur.

### **II.4. Constitution du dossier de création de micro entreprise ANSEJ**

- La présence du promoteur est obligatoire.
- une demande d'octroi des avantages et aides accordés par l'Etat.
- un extrait de naissance.
- un certificat de nationalité ou une copie légalisée de la carte d'identité nationale.
- un extrait du casier judiciaire.
- la fiche descriptive du projet d'investissement.
- le diplôme et la qualification professionnelle requis.
- l'étude technico-économique du projet.
- les factures pro-forma y afférentes.
- les devis estimatifs de l'assurance multirisques et des travaux d'aménagement éventuels.
- le statut de la micro-entreprise dans le cas d'extension d'activités.

L'antenne locale peut demander tout document ou complément d'information nécessaire pour l'examen du dossier.

## **II.5. Les modalités de financement**

Les dossiers retenus sont introduits pour financement auprès de la banque ou de l'établissement financier désigné par le comité, par le conseiller accompagnateur désigné par l'antenne locale de l'ANSEJ.

La banque ou l'établissement financier remet, après dépôt du dossier de crédit auprès de ses services, un récépissé au jeune promoteur et au conseiller accompagnateur de l'antenne locale de l'ANSEJ qui en est tenue informée.

Le conseiller accompagnateur de l'antenne locale de l'ANSEJ doit assurer le suivi permanent du dossier du jeune promoteur au niveau de la banque ou de l'établissement financier concerné, jusqu'à son aboutissement et l'octroi du crédit de financement.

Conformément aux dispositions du décret exécutif n°03-290 du 6 septembre 2003, la banque ou l'établissement financier concerné dispose, d'un délai de deux (2) mois au maximum, à compter de la date de dépôt auprès de leurs services, pour le traitement du dossier de crédit.

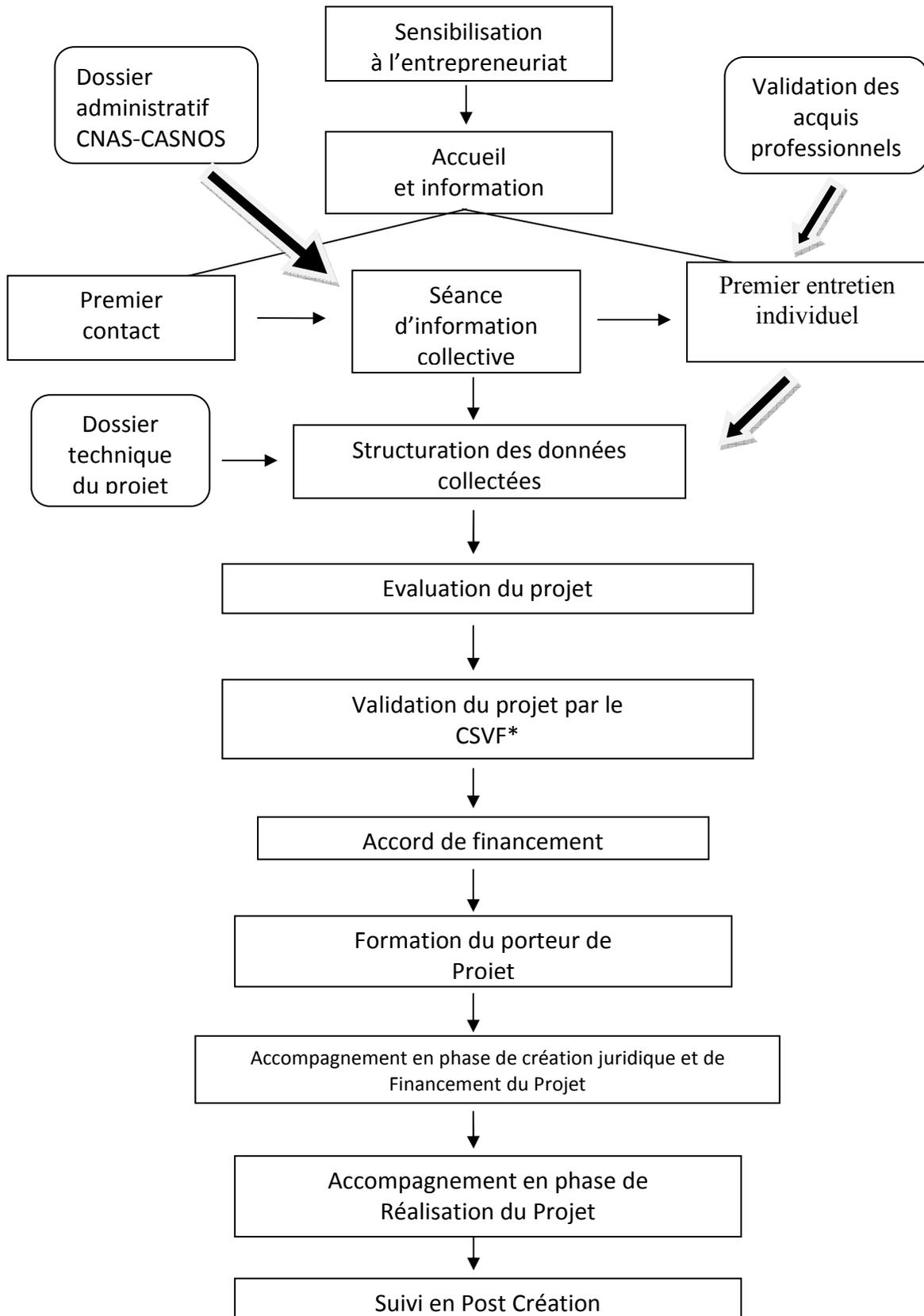
Les jeunes promoteurs, dont les dossiers ont fait l'objet d'un rejet définitif par le comité, peuvent présenter un nouveau dossier d'investissement au comité.

## **II.6. Processus de réalisation d'un projet à l'ANSEJ**

La concrétisation d'un projet au sein de l'ANSEJ consiste à la réalisation de deux phases :

### **a. L'accompagnement en phase de création**

**Les étapes de l'accompagnement en phase de création**



\*CSVF : Comité de Sélection, de Validation et de Financement des projets

**b. L'accompagnement en phase d'extension**

Après l'accueil du chômeur promoteur et la réception de son dossier, le projet ne peut nullement échapper à l'étape de l'évaluation en matière de coût et la rentabilité du projet, ainsi suit à l'accord bancaire elle met à la disposition du projet financé un accompagnement en phase de financement et la réalisation du projet avec un suivi de l'entreprise.<sup>1</sup>

**II.7. Les projets financés par l'ANSEJ**

---

<sup>1</sup> Document interne de l'ANSEJ de Bejaia.

**Tableau n° 06 : Liste des projets financés par l'ANSEJ**

<b>1.</b> Affûtage	<b>53.</b> Conditionnement de lait en sachet
<b>2.</b> Agence Artistique	<b>54.</b> Conditionnement de produits alimentaires
<b>3.</b> Agence de Communication et Publicité	<b>55.</b> Confection cuirs
<b>4.</b> Agriculture	<b>56.</b> Confection de vêtements et lingerie
<b>5.</b> Artisan Bijoutier	<b>57.</b> Confection d'équipement de sécurité
<b>6.</b> Atelier D'optométrie	<b>58.</b> Confiserie
<b>7.</b> Atelier de Confection	<b>59.</b> Congélation et conditionnement de crustacés
<b>8.</b> Apiculture	<b>60.</b> Conserverie tous produits alimentaires
<b>9.</b> Atelier de Fabrication de Bijoux	<b>61.</b> Conception de jeux et matériels éducatifs
<b>10.</b> Atelier de Mécanique	<b>62.</b> Conversion de véhicules en GPL
<b>11.</b> Atelier de préparation de Peinture	<b>63.</b> Cordonnerie
<b>12.</b> Atelier de réparation Réfrigérateurs	<b>64.</b> Crèmerie
<b>13.</b> Atelier de Réparation de Cycles et de Motocycles	<b>65.</b> Crèche et garderie d'enfants
<b>14.</b> Atelier de Tricotage	<b>66.</b> Croissanterie
<b>15.</b> Aviculture	<b>67.</b> Dégraissage pressing
<b>16.</b> Travaux de Bâtiment tous corps d'état	<b>68.</b> Décoration sur marbre
<b>17.</b> Biscuiterie	<b>69.</b> Douches publiques
<b>18.</b> Bonneterie	<b>70.</b> Ebénisterie
<b>19.</b> Mini Abattoir	<b>71.</b> Ecole de couture
<b>20.</b> Boulangerie et pâtisserie	<b>72.</b> Ecole de formation en maintenance informatique
<b>21.</b> Branchement d'électricité	<b>73.</b> Edition et communication
<b>22.</b> Branchement de gaz	<b>74.</b> Electricité auto
<b>23.</b> Bureau conseil en recrutement	<b>75.</b> Electricité bâtiments
<b>24.</b> Bureau d'études de génie civil	<b>76.</b> Electro bobinage
<b>25.</b> Bureau d'études et réalisation informatique	<b>77.</b> Elevage de vaches laitières
<b>26.</b> Bureau d'études hydrauliques	<b>78.</b> Elevage ovins
<b>27.</b> Cyber café	<b>79.</b> Entreprise de céramique
<b>28.</b> Bureau d'études d'architecture	<b>80.</b> Entreprise de nettoyage et d'hygiène
<b>29.</b> Bureau d'études et prestations informatiques	<b>81.</b> Entreprise de peinture

<b>30.</b> Bureau d'études de topographie	<b>82.</b> Etudes et engineering informatiques
<b>31.</b> Bureau d'études de génie climatique	<b>83.</b> Exploitation d'une mine de baryte
<b>32.</b> Bureau d'études de services agricoles	<b>84.</b> Fabrication d'alimentation de bétail
<b>33.</b> Bureautique informatique	<b>85.</b> Fabrication d'articles de quincaillerie
<b>34.</b> Cabinet de cardiologie	<b>86.</b> Fabrication de bandes pharmaceutiques
<b>35.</b> Cabinet de chirurgie dentaire	<b>87.</b> Fabrication d'agrafes
<b>36.</b> Cabinet d'avocat	<b>88.</b> Fabrication d'antiseptique
<b>37.</b> Cabinet d'optique médicale	<b>89.</b> Fabrication d'emballage en bois
<b>38.</b> Cabinet de sage femme	<b>90.</b> Fabrication d'emballage en plastique
<b>39.</b> Cabinet de kinésithérapie	<b>91.</b> Fabrication de cachère et de pâté
<b>40.</b> Cabinet de gynécologie	<b>92.</b> Fabrication de carreaux en granito
<b>41.</b> Cabinet de rééducation fonctionnelle	<b>93.</b> Fabrication de chaussettes
<b>42.</b> Cabinet de dermatologie	<b>94.</b> Fabrication de chaussures
<b>43.</b> Cabinet de pédiatrie	<b>95.</b> Fabrication de clous
<b>44.</b> Cabinet de médecine générale	<b>96.</b> Fabrication de détergents
<b>45.</b> Cabinet vétérinaire	<b>97.</b> Fabrication de flexibles
<b>46.</b> Cafétéria	<b>98.</b> Fabrication de matelas
<b>47.</b> Cafétéria restaurant	<b>99.</b> Fabrication de meubles
<b>48.</b> Carrosserie et peinture auto	<b>100.</b> Fabrication de produits pour pâtisserie
<b>49.</b> Chambre frigorifique de stockage	<b>101.</b> Fabrication de produits agglomères
<b>50.</b> Chaudronnerie construction métallique	<b>102.</b> Fabrication de produits lactés
<b>51.</b> Charronnerie industrielle	<b>103.</b> Fabrication de sacs en plastique
<b>52.</b> Coiffure dames	<b>104.</b> Fabrication de sirops alimentaires

**II.8. Les difficultés rencontrées par les jeunes entrepreneurs du dispositif ANSEJ :**

Lors des diverses rencontres sur la micro entreprise et l'emploi des jeunes, les insuffisances soulevées ont porté certes sur la réticence des banques vis-vis du dispositif, mais aussi les lenteurs et les lourdeurs des procédures administratives, qui les découragent dans l'accomplissement de leur initiative d'entreprise. Cependant, il faut souligner que ces raisons d'échec, sont parfois, aussi relatives à la personne de l'investisseur lui-même.

**a) Les lourdeurs bureaucratiques :**

Le risque d'insolvabilité étant estimé important, les banquiers formulent des exigences jugées parfois complexes et parfois impossibles à satisfaire. Les jeunes promoteurs reprochent le nombre important des pièces et documents à fournir qui engendre une perte de temps et la volonté de réussir par le jeune promoteur et des coûts supplémentaires, au risque de voir le dossier en fin de compte refusé, les garanties supplémentaires demandées aux jeunes les obligeant à l'hypothèque, ainsi que la lourdeur dans le traitement des dossiers, avec l'étalement des délais d'étude des dossiers sur plusieurs mois qui est en contradiction avec la convention signées avec l'Etat dans le cadre de soutien à l'emploi des jeunes.

Deuxièmement, l'étude de la rentabilité de projet par les banques, se base sur l'appréciation de chaque agent à l'égard des jeunes promoteurs, notamment par rapport à leur investissement par amour du métier, leur organisation et leurs sérieux, en plus de l'analyse classique. Ces critères risquent de conduire à des estimations subjectives, et la méthode est jugée superficielle.

**b) Les difficultés de remboursement des crédits :**

Que ce soit des problèmes liés aux annuités ou aux échéances de remboursement, qui, selon les jeunes sont calculées d'une façon illogique par les banques, en se basant sur des données théoriques et rigides et qui ne peuvent varier en fonction des fluctuations des coûts du secteur d'activité et de l'environnement national ou international (cas de crise financière ou économique), tandis qu'en réalité, il est carrément impossible que les coûts de n'importe quel bien ou service restent sur le même niveau.

L'environnement naturel peut influencer aussi sur la capacité de remboursement du jeune promoteur puisque, en cas de catastrophe ou phénomène naturel, la production peut être interrompue donc, l'arrêt du processus de production qui conduit inévitablement à des difficultés de remboursement.

**c) Les insuffisances de l'étude technico-économique :**

La plupart des projets connaissent des difficultés dues à la non prise en compte d'un certain nombre de facteurs ou de dépenses indispensables à sa réalisation ou au démarrage de ses activités.

Ces omissions et insuffisantes, qui apparaissent au fur et à mesure de l'avancement des travaux, posent de sérieux problèmes techniques et financiers, et, en fin de compte, des écarts plus au moins importants sont constatés entre les prévisions et les réalisations, estimés à quelques 15 à 20% du coût du projet. A des différences près, l'origine de ces revers est souvent un manque de rigueur et de réalisme dans les études réalisées avant l'engagement du projet.

Elle peuvent des insuffisances de l'étude des procédés techniques et des besoins en matières premières et leurs sources d'approvisionnement, du fait que certains promoteurs, rassurés par l'excès de la demande sur l'offre sur le marché des différents produits, considèrent comme une certitude l'écoulement des produits proposés à des prix légèrement supérieurs à ceux de leurs concurrents. En plus de l'oubli ou la négligence de certains éléments considérés comme secondaires, concernant surtout les capacités de stockage et le matériel de manutention ou d'équipements administratifs.

Aussi, la sous-estimation de certains travaux importants, tels que les travaux de creusement dans un sol difficile ou de raccordement aux réseaux, entraîne un allongement des délais de réalisation, d'où une élévation du coût global du projet, un alourdissement des frais d'établissement, et celle des coûts résultant du jeu de l'inflation. Elles peuvent aussi être une sous évaluation des dépenses liées au couple « produit/marché», négligeant la phase d'adaptation dans les prévisions. Or, la difficulté de se lancer dans un secteur donné est très dépendante des délais de mise au point technique du produit, du type de produit à commercialiser (biens d'équipement, matières premières, produits semi-finis, produit finis courant, produits finis de conception nouvelle,...), de l'importance du marché concerné (grand public, professionnels, clientèle particulière,...), du temps de mise sur marché (promotion, publicité,...), et des circuits de distribution.

**d) Les raisons personnelles :**

Ces raisons diffèrent d'un jeune promoteur à un autre, et d'après l'ANSEJ, elles constituent 90% des raisons d'abandon. Elles sont essentiellement liées à des problèmes de

santé durables ou une tragédie familiale qui surviennent, peuvent pousser à l'abandon temporaire ou définitif du projet.

D'autre part, ces raisons peuvent être aussi une surestimation par le jeune de ses capacités de gestion et d'entreprise (notamment en l'absence d'un minimum de savoir faire et de formation), que des craintes des énormes responsabilités qu'il devra supporter, de management, l'obligation de remboursement des dettes dans des délais, peuvent rattraper à la dernière minute, et le font reculer. D'autres jeunes entament les procédures en période de chômage par exemple, sans conviction, et au moment où une chance de travail ou même d'émigration se présente à eux, ils laissent tomber.

La personnalité, le profil psychologique et la motivation du chef d'entreprise sont également des aspects décisifs dans les chances de réussite d'un projet, mais plus difficiles à cerner. C'est à la suite de nombreuses discussions avec l'entrepreneur que le banquier obtient des repères et recueille des données suffisamment fiables en la matière. Cet abandon peut aussi résulter d'un problème de mésentente ou de retrait d'un des associés retirant sa part de capital, ce qui empêche la poursuite du projet.

#### **e) Les raisons liées à l'environnement économique :**

Ces raisons peuvent se résumer dans un mauvais choix du lieu d'investissement, avec une implantation dans une région où le produit ou service proposé ne convienne pas, ou alors l'existence d'autres firmes qui proposent le même type de produit, et donc le facteur d'ancienneté joue en leurs faveurs, ce qui pousse le jeune promoteur à abandonner son projet. Le même effet peut être exercé par une concurrence excessive des autres entreprises, qui résulte essentiellement d'un manque de maîtrise de management et de marketing. A ce niveau, l'entreprise doit assurer sa survie et réaliser ses parts de marché en sollicitant les meilleures techniques de gestion et de marketing et en procédant à une collecte des informations sur ses concurrents.

D'autre part, l'erreur que commettent nombre de jeunes promoteurs est de sous-estimer l'importance d'un bon choix de ses fournisseurs, après une bonne étude et démarche de sélection sur la base du rapport prix et qualité de service rendu, et ne pas s'identifier à un seul fournisseur pouvant provoquer une suspension de la production de la micro entreprise, si ce dernier ne peut pas honorer ses engagements en termes de temps et de qualité, et de quantité.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> BOUHKEZER Nacira et SMAHI Ahmed, op.cit, p 22.

### III. Les caractéristiques de l'échantillon :

**Tableau n°7 : La répartition de l'échantillon selon l'âge**

L'âge	Effectif
27 ans	3
29 ans	2
33 ans	2
35 ans	2
Total	9

Source : résultats obtenus lors de l'enquête.

D'après l'enquête que nous avons menée auprès de nos enquêtés, et comme le tableau l'indique, la répartition de notre échantillon selon l'âge est comme suit : (03) effectifs représentent l'âge de (27) ans, suivie par (02) enquêtés âgés de (29) ans, (02) autres ayant l'âge de (33) ans, en fin (02) personnes âgés de (35) ans.

**Tableau n°8 : La répartition de l'échantillon selon le sexe**

Sexe	Effectif
Femme	2
Homme	7
Total	9

Source : résultats obtenus lors de l'enquête.

On analysant les données de ce tableau on remarque que, selon notre échantillon le nombre d'homme qui ont bénéficiés du programme de l'ANSEJ est plus élevé (07) sur (09) par rapport au nombre de femme qui représente (02) sur (09).

**Tableau n° 9 : La répartition de l'échantillon selon le niveau d'instruction**

Niveau d'instruction	Effectif
Moyen	5
Secondaire	2
Universitaire	2
Total	9

Source : résultats obtenus lors de l'enquête

Le tableau montre que (05) personnes de notre échantillon ont le niveau moyen (CEM), (02) ont le niveau secondaire, et les (02) autres ont un niveau supérieur, universitaire. Ce qui permet de constater que le nombre de ceux qui ont le niveau moyen sont les dominants de notre échantillon, et les deux autres niveaux sont égale par (02) effectifs.

**Le tableau n°10 : La répartition de l'échantillon selon le diplôme obtenu**

Diplôme obtenu	Effectif
CFPA	7
Master	2
Total	9

Source : résultats obtenus lors de l'enquête

D'après les données de ce tableau, on déduit que (07) de nos enquêtés, ont un diplôme de CFPA c'est les plus représentatif, et (02) autres ont un diplôme de Master II.

#### IV. L'analyse et interprétation des résultats :

##### IV.1. les motivations des jeunes promoteurs versus rôle de l'ANSEJ :

D'après les entretiens que nous avons menés avec nos enquêtés, concernant les motivations qui ont incités les jeunes à créer leurs propres emplois, on a déduit que chacun d'entre eux a ces propres finalités et motivations. Pour ceux qui réclament des difficultés de trouver un travail, ils désirent avoir un emploi stable et remédier à leurs situations d'inactivité. Dans le cas de ceux qui disposent d'un travail soit qu'ils veulent être indépendant et avoir plus d'autonomie au travail, ou bien ils veulent élargir leurs activités et leurs travail. D'autres veulent assurer un bon revenu et créés de la richesse, car sont des hommes et ont comme responsabilités primaire soulever leurs familles, c'est pour cela ils préfèrent travailler pour leurs propres compte et de garantir leurs gains que de travailler sous l'autorité d'un leader comme la confirmer un jeune promoteur âgé de 35 ans :

« Travailler sous l'autorité d'un leader ou chez soi on fournit des efforts c'est pour cela j'ai décidé de créer mon entreprise dont je serais indépendant, libre et garantir mes gains».

Selon ZIANI Saïd : « L'entrepreneur est celui qui ressent le besoin d'accomplissement personnel, qui a confiance en lui et veut être autonome et indépendant ».<sup>1</sup>

À partir des déclarations de ces enquêtés on déduit que l'agence de soutien de l'emploi des jeunes est un lien déclencheur pour nos jeunes, de faite que cette dernière participe à la réalisation de leurs rêves et leurs désirs.

Depuis longtemps, les jeunes craignaient de se lancer dans le cercle fermé des affaires. Une fois diplômés, ils se mettaient à la recherche d'un poste d'emploi stable pour entamer réellement leurs carrières. Ils se trouvent durant parfois de longues années en débrouille et bricolage. L'état Algérienne on tentant de réduire le taux de chômage a mis en disposition des dispositifs qui ont pour objectifs l'absorption de chômage et la création le plus possible d'emploi. L'ANSEJ est l'un des dispositifs qui joue ce rôle.

En référence aux réponses obtenues concernant le rôle que joue l'ANSEJ dans ce sens, nous avons constaté que l'ANSEJ joue un rôle primordial dans l'insertion des jeunes au travail, comme elle joue un rôle intermédiaire, transitoire entre la phase de chômage vers celle de l'emploi. Ce rôle est plus qu'important dans la vie des promoteurs ainsi pour le

---

<sup>1</sup> ZIANI Saïd, « Les jeunes entrepreneurs en Algérie : profil psychosociologique et contrainte environnementales », revue sciences humaines, juin 2010, (N° 33), p69.

développement régionale car on essaye de réduire au maximum le taux de chômage, c'est une source d'aide, aider les jeunes promoteurs à créer leurs propres emplois et garantir un bon avenir comme l'a indiqué l'un de nos enquêtés :

« Je suis satisfait et convaincu que ce dispositif joue un rôle très important dans la lutte contre le chômage ».

« Le dispositif ANSEJ est à l'origine des orientations des jeunes à l'entrepreneuriat. Les comportements, les aptitudes et les attitudes des entrepreneurs, ainsi que la destinée de leurs entreprises découlent du poids de leurs motivations ».<sup>1</sup>

#### **IV.2. Attitudes vis-à-vis de l'accompagnement et difficultés rencontrées :**

D'après notre recherche sur terrain nous avons constaté que, les candidats qui ont bénéficié du programme de l'ANSEJ sont motivés par le système de paiement accordés par cette agence, car il est bénéfique et tout le monde pourra rembourser ses dettes dans les meilleurs délais.

Voici une illustration d'un enquêté :

« Le système de paiement proposé par l'ANSEJ est l'un des facteurs qui m'a motivé à m'inscrire dans cette agence, on paye par tranche en plus après 3 ans pour la banque, à partir de la 9<sup>ème</sup> année pour l'ANSEJ ».

« Les différentes formules proposées pour « faciliter » et encourager la création, ont provoqué un engouement, particulièrement, des jeunes vers l'entrepreneuriat. Ces dispositifs visent des objectifs aussi bien sociaux qu'économiques, ce qui rend l'étude puis la sélection des projets délicate ».<sup>2</sup>

Le mode de remboursement des dettes attribué par l'agence nationale de soutien de l'emploi de jeunes (ANSEJ), consiste en après trois (03) ans de travail pour la banque, et à partir de neuf (09) ans pour l'ANSEJ.

Le directeur de l'ANSEJ de Bejaia a affirmé :

---

<sup>1</sup>AKNINESOUIDI Rosa et FERFERA M. Yacine, « *Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie* », revue des sciences économiques et de gestion, (N° 14), 2014, p 74.

<sup>2</sup>Ibid p 69.

« Les attributaires bénéficient d'un différé de remboursement de trois ans concernant la banque. Quant à l'ANSEJ, son remboursement se fait à partir de la 9<sup>ème</sup> année. C'est en quelque sorte, un crédit à long terme ».

Après avoir effectué notre enquête sur terrain nous avons constaté que l'ANSEJ a accordé une durée plus ou moins importante, car lors de notre recherche, on a constaté que la population (notre échantillon) majoritaire est satisfaite par la durée accordé, et suite à cette norme tout le monde pourra rembourser voir même avant le délai, l'un de nos enquêtés a déclaré :

« Je suis satisfait et motivé par la durée que l'ANSEJ nous a accordé, ce n'est pas facile de le faire mais il faut travailler dure pour parvenir à la réalisation de nos rêves».

L'autre ajoute :

« C'est vrai que j'ai trouvé quelques problèmes, au début j'avais des doutes que je ne pourrais pas rembourser, mais en travaillant sérieusement j'ai pu le faire et j'ai réussi à développer mon emploi ».

Le directeur de l'agence ANSEJ le confirme :

« Jusqu'à présent, nous pouvons nous targuer d'être parmi les meilleurs. Les jeunes payent leurs dettes de banque et de l'ANSEJ souvent dans les délais ».<sup>1</sup>

On constate d'après les données recueillies auprès des enquêtés, qu'ils sont très enthousiasmés par les avantages de ce mécanisme, ils sont jeunes ils veulent réussir dans leurs vie, ce mécanisme leurs a accordé de l'aide, et leurs a ouverts les portes, ce qui les a encourager et les a motiver à fournir plus d'efforts pour développer et lancer leurs projets. La réussite dans le domaine d'entrepreneuriat dépend de la volonté des innovateurs car le métier d'entrepreneur ne se transmet pas, c'est une passion qui se cultive et se développe constamment. Mais au départ, il doit y avoir une volonté de changement provenant du promoteur lui-même.<sup>2</sup>

« La principale condition pour connaître le succès du projet de la micro-entreprise c'est le promoteur lui-même et son potentiel d'entreprendre ».

Le promoteur certifie que :

---

<sup>1</sup>KEBACHE Chafik, directeur de l'agence ANSEJ de Bejaia -« En matière de financement des projets, Bejaia est sur le podium », Aout 2014. <http://rs.gwallet.com/r1/pixel/x5939>

<sup>2</sup> Document de l'ANSEJ : guide de la création de la micro-entreprise.

« Pour réussir il ne faut jamais craindre l'échec, il faut travailler sérieusement et dure, et avec une forte volonté, et ne jamais baisser les bras pour subvenir aux besoins personnels et de rembourser les dettes cumulées, il ne suffit pas de demander les produits et rester les bras croisés ».

Après avoir mené notre étude sur terrain nous avons constaté que l'accompagnement est l'une des missions de l'ANSEJ, elle accompagne son candidat dès le dépôt du dossier jusqu'à la phase finale de la réalisation de projet, accompagnement en terme d'information, d'orientation et de conseil, des équipes de guide ont été formées spécialement pour aider les jeunes promoteurs et leurs accompagne dans la création et le développement de leurs entreprises.

La réussite et le développement d'une entreprise dépendent de la capacité de gestion de son promoteur, dans un environnement commercial en perpétuel changement. Pour cette raison, les pouvoirs publics ont fait de la formation des jeunes promoteurs, une obligation avant le financement de leurs projets. Pour ce faire l'ANSEJ a élaboré un programme de formation, répondant aux besoins et difficultés généralement détectés chez les jeunes porteurs de projets.

Il leurs permet de découvrir, grâce à une méthode simple et pratique, les principes de base pour faire démarrer et gérer leurs micro-entreprises.

« L'ANSEJ a pour mission de soutenir, de conseiller et d'accompagner les jeunes chômeurs porteurs de projets durant toutes les phases jalonnant le processus de création de leurs micro-entreprises ».<sup>1</sup>

Le rôle que joue l'ANSEJ dans ce sens est très motivant, encourageant la volonté des solliciteurs de cette agence de poursuivre et maintenir leurs projets.

« L'entrepreneuriat comme source d'insertion économique des jeunes en difficultés a connu aussi une avancée substantielle. Les incitations à la création des micro- entreprises notamment dans le cadre des dispositifs mis en place par l'État ont abouti à des résultats plus ou moins satisfaisants ».<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>Document de l'Agence National de Soutien de l'Emploi de jeune.

<sup>2</sup>ZIANI Said, op .cit, p68.

D'après notre enquête sur terrain on a conclu que les difficultés de la création de l'entreprise sont relatif à la fois au dispositif ANSEJ et au promoteur, parmi les difficultés majeurs liées au premier cas : le traitement des dossiers au sien de l'agence nécessite une longue durée, l'augmentation du prix de produit demandé, concernant ce point un enquêté nous explique : « le produit que j'ai demandé coûtait 170.000.000 DA après quelque moins on ma convoquer pour m'informer que la valeur de ce produit à augmenter jusqu' à 210.000.000 DA ».

Cela peut provoquer un retard dans l'évolution de la création de l'entreprise, ou plus pire, l'abandon ou l'arrêt du projet.

Au deuxième cas (les difficultés lies au promoteur), on a conclu que ce n'est facile de créer une entreprise, plusieurs difficultés sont à signaler. Créer une entreprise demande un ensemble de connaissances sur le domaine choisie, ainsi que de l'expérience donc la création de celle-ci exige la procession de plusieurs moyens qu'on doit associer à nos connaissances.

Un enquêté certifié que :

« Ce n'est pas facile de créer une entreprise car il me faut de l'aide financière, des connaissances et la maitrise du domaine ».

« Il est important de mentionner que ces jeunes ont souvent été confrontés à de nombreux obstacles liés à un environnement qui n'a pas été favorable à leurs égard (contraintes bureaucratiques, règlementaires, financières, bancaires, douanières et environnementales). Mais, si certains ont été sensiblement affectés par ces contraintes, entraînant l'abandon de leurs projets en cours de route, par contre, d'autres entrepreneurs ont pu mener à terme leurs projets, mieux encore, ils ont pu en un temps record développer leurs entreprises ».<sup>1</sup>

Un autre problème qui se pose c'est celui des banques. « Les lourdeurs bureaucratiques qui découragent les jeunes et puis les banques posent problème. On parle de réformer le système bancaire, mais à ce jour, rien n'a changé, c'est à ce niveau-là que ça devient un parcours du combattant. Il faut avoir des affinités, des relations pour appuyer un dossier. Je ne dis pas qu'il n'y a pas une réelle volonté des pouvoirs publics de trouver des solutions, mais les banques bloquent souvent les dossiers ».<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup>ZIAN Said, op. cit, p68.

<sup>2</sup>JOUSSOUR, *Alternatives aux difficultés d'insertion économique des jeunes et leurs mises en réalités*, C.I.S.P, 2009, p 13.

Après avoir effectué notre enquête sur terrain qui est au niveau de l'ANSEJ, on a confirmé que l'obstacle majeur qui freine l'évolution de projet de la plus part de nos enquêtés est le financement, d'abord il faut verser une somme d'argent pour que l'ANSEJ leurs répondent, et malheureusement certains d'entre eux n'ont pas de l'argent. En plus ceux qui ont bénéficiées des entreprises comme celle d'électricité, de couture etc...., ils éprouvent des difficultés au niveau de localisation, ils n'arrivent pas à trouver un local à louer, ou bien ils n'arrivent pas à payer car c'est trop cher, ce qui permet de constaté qu'ils leurs faut de l'aide financière.

Ce passage est confirmé par l'un de nos interrogés :

« Le problème majeur que j'ai rencontré est du coté financier, car j'ai loué un locale qui est détruit, il me fallait beaucoup d'argent pour finir les travaux nécessaire, et je lui ai consacré une somme d'argent assez importante, ce qui m'a poussé à emprunter l'argent, ce qui fait que j'ai beaucoup de dettes à rembourser».

« L'accès au financement est l'obstacle qui revient, souvent, dans le discours des entrepreneurs s'ajoutant aux problèmes de l'apport personnel exigé par l'ANSEJ aux porteurs de projets. En plus de ça, il faut signaler le comportement des banquiers qui accordent des crédits en se basant souvent sur des critères de confiance et d'affinité ».<sup>1</sup>

### IV.3. La gestion de « sa propre » entreprise

D'après les informations qu'on a récoltées sur terrain lors du déroulement de notre enquête, on a remarqué que les membres de notre échantillon sont âgés de 27ans et plus, sont jeunes au début de leurs carrières, ils ont de l'énergie, de la force, des ambitions et des rêves à réaliser dans leurs vie, désirant de travailler, de se développer, et de procurer des richesses, enthousiasmé en traçant des objectifs et des projets a accomplir, malgré qu'ils n'ont pas de l'expérience ils ne cesse pas de continuer. Pour nos jeunes enquêtés, l'âge ne leurs posent pas de problème dans la gestion de leurs entreprises ou de leurs travail, au contraire leurs âges leurs donnent de l'espoir, et la possibilité de réussir et d'atteindre leurs objectifs. Donc à partir de tout ça en peut dire que le jeune âge est un facteur important, il catalyse les jeunes innovateurs à poursuivre leurs projets.

Ce qui confirme cette citation c'est l'une des réponses qu'on a obtenu :

---

<sup>1</sup>MOUKACI Moustafa, « *les obstacles au financement de l'entrepreneuriat : cas du dispositif ANSEJ à Bejaia* », Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, 2013, p74

« Mon jeune âge ne me pose pas de problème, au contraire je suis très motivé par ce que j'ai un rêve que je veux réaliser, qui est d'être un leader de ma propre entreprise, et ce jeune âge me permis d'acquérir au fur et à mesure de l'expérience nécessaire pour réussir dans ma vie professionnelle, pour moi le jeune âge est un facteur motivant pour la réussite ».

Notre étude sur terrain illustre que ce n'est pas facile d'être entrepreneur, chose est sur car la majorité d'entre eux n'ont pas d'expérience en entrepreneuriat, certes ils ont des connaissances qu'ils doivent développer et devront savoir comment les utiliser d'une manière plus ou moins efficace, pour subvenir à l'accomplissement et au développement de leurs entreprises.

La citation ci-dessus confirme ce qui a été précédemment annoncé :

« Être entrepreneur n'est pas facile, mais on ne pourra pas l'être sans réagir, il faut toujours essayer d'être le meilleur et connaître sa place de son entreprise».

Etre en période du chômage pendant une durée déterminée cause quelques difficultés pour les promoteurs, parce que à un moment donné ils étaient sans emploi et ils n'ont jamais travailler dans ce domaine ainsi que dans un poste assez hiérarchisé, et être entrepreneur chose qui n'est pas à la portée de tout le monde, il faut avoir des connaissances concernant ce poste, donc ces promoteurs devront d'abord faire une formation qui leurs permettra de bien gérer leurs entreprises c'est ce que le dispositif ANSEJ exige.

#### **IV.4. L'importance du soutien dans la réussite du projet d'entreprise**

Ce qu'on nous avons constaté dans notre recherche sur terrain, c'est que tous les promoteurs ont besoins de soutien que ce soit de leurs parents ou de leurs amis, sur le côté matériel ou psychologique, le jeune promoteur seul ne pourra avancer dans son projet sans le soutien psychologique, matériel ou symbolique.

« L'approche psychologique montre que l'entrepreneur fait preuve de beaucoup de motivation et de persévérance. Cette motivation le stimule pour travailler à un rythme très élevé pendant des périodes assez longues. Si l'entrepreneur réussit à lancer une entreprise,

c'est parce qu'il démontre un haut niveau de détermination dans la résolution des problèmes qu'il rencontre ».<sup>1</sup>

Exemple :

« Oui j'ai besoin de l'assistance de l'un de mes proches et actuellement je travaille avec un amis il m'aide beaucoup et il me soutient ».

« Le dispositif qui a été mis en place par le gouvernement répond réellement aux besoins des jeunes au plan théorique et par toutes les mesures d'accompagnement. Mais ce qui pose problème c'est l'accès à l'information elle-même et la facilitation au niveau des différents guichets qui sont tenus d'assister les jeunes dans la réalisation de leurs projets... Les jeunes demandeurs d'emploi ou les promoteurs ont besoin de plus de soutien et surtout d'interlocuteur ».<sup>2</sup>

Notre étude sur terrain démontre que certains de nos enquêtés ont choisi leur secteur d'activité en fonction de leurs domaines d'étude, dont on peut citer le cas d'une jeune fille âgé de 27 ans qui a obtenu son diplôme de master en littérature françaises, ce qui lui a permis d'être dirigeante de son école de langue. D'autres ont choisis leurs secteurs en fonction des liens familiaux, en fonction de l'expérience acquises au près de leur parents, voir même leurs grands-parents, c'est le métier de la famille, comme le cas d'un jeune homme âgés de 35 ans, qui a bénéficié d'un petit projet de l'ANSEJ depuis 2007 qui s'agissait des « ruches d'abeilles », alors ce métier revient à ces grands parents, ce jeune homme dit :

« Ce domaine de travail je l'ai hérité de mon père, lui qu'il a hérité à son tour de son père ».

« Il y a une situation mitigée dans laquelle l'entrepreneur à la recherche d'emploi et d'une stabilité de revenu face à la nécessité d'innover pour être compétitif sur le marché et maintenir son entreprise en vie ».<sup>3</sup>

---

<sup>1</sup>ZIANE Said, op.cit, p 69.

<sup>2</sup>JOUSOUR, op.cit, p13.

<sup>3</sup>AKNINESOUIDI Rosa et FERFERA M. Yacine, op.cit, p71.

#### IV.5. L'expérience dans le secteur d'activité

D'après les réponses obtenues à propos de l'expérience, nous avons constaté qu'il ya ceux qui ont été dans le secteur choisie, comme l'exemple d'un jeune homme de la région de TOUDJA qui a bénéficié d'un bus de transport de voyageur destination Bejaia/Toudja, lui qui a été dans le domaine depuis très longtemps. Ce dernier dit « j'ai arrêté mes études au niveau de CEM, j'ai commencé à travailler comme « receveur » d'un bus qui appartenait à mon père, avec le temps je me suis intéressé à ce domaine et j'ai fait un permis de conduire, j'ai commencé à remplacer mon père, après une longue durée je me suis retrouvé dans ce domaine que j'admire, après cette période de travail j'ai décidé de ramener un nouveau bus pour travailler aise et je me suis orienté vers l'ANSEJ ».

On a aussi remarqué qu'il y a d'autres enquêtés qui n'ont pas de l'expérience mais c'est leurs domaines d'étude, ce qui veut dire qu'ils ont acquis des connaissances et ils trouvent qu'il est temps de les mettre en œuvre dans leurs secteurs choisie ou qu'ils souhaitent. Quelques promoteurs enquêtés n'ont pas fait des études supérieures et ils veulent réaliser leurs rêves, l'ANSEJ leur a accordé l'occasion de faire une formation de courte durée afin de rentrer dans le domaine admiré.

Notre recherche sur terrain indique que tous les promoteurs enquêtés sont satisfaits de la rentabilité de leurs secteurs, malgré la concurrence, les difficultés rencontrées, ils se fatiguent et ils travaillent très dure, car il faut toujours donner un plus à son travail pour réussir, pour cela un enquêté a dit : « dans la vie professionnelle un jour on gagne un jour on perd, on doit travailler sérieusement avec enthousiasme et on réussira sûrement ».

Il y a aussi ceux qui pensent que la réussite dans la vie professionnelle nécessite d'abord de choisir le secteur dont nous désirons travailler, autrement dit choisir un métier qui est notre patient, car tous les secteurs sont rentables et il suffit juste de travailler et de fournir plus d'efforts.

Un de nos enquêtés répond :

« À mon avis pour réussir dans la vie il faut choisir un métier qui nous intéresse, et dont nous avons des ambitions, car lorsqu'on choisit un travail ou un secteur que nous aimons, on estimera toujours d'ajouter un plus et la réussite aura lieu sans avoir tant d'obstacles ».

D'après les réponses de nos enquêtés on a retenu que dans chaque domaine il ya de la concurrence, que ce soit dans le secteur d'industrie, de l'agriculture ou des services, surtout avec l'exclusion de l'ANSEJ qui répond à tout le monde. Un jeune promoteur bénéficiaire d'un bus de transport répond :

« Il ya une concurrence énorme dans le domaine de transport, que ce soit dans le transport urbain ou rural».

Ce point le confirme le directeur de l'agence de soutien de l'emploi de la wilaya de Bejaia Monsieur M.HAMMOUCHE :

« Les secteurs les plus demandés restent encore le domaine du transport, le transport frigorifique le transport de marchandise, le transport des voyageurs, la location de voiture et d'engins ».<sup>1</sup>

Une de nos enquêtés a bénéficié d'une école de langue, elle dit que le travail marche bien mais la concurrence est monstrueuse, car il y a beaucoup d'école de langue mais cela ne provoque pas l'arrêt du projet ou de craindre l'échec, mais lorsqu'on est sur qu'on a une bonne gestion, on a les moyens et le matériel qu'il faut on a rien à craindre. Lorsqu'on dit les moyens cela veut dire choisir le personnel qualifié, la sélection de meilleurs enseignants, ceux qui ont des capacités pour pouvoir transmettre les informations d'une manière efficace. Donc la concurrence est dominante mais pas au point de provoquer la fermeture de mon école.

#### **IV.6. Des connaissances en entrepreneuriat**

Après avoir mené notre recherche sur terrain, nous avons constaté que la majorité de notre échantillon n'ont pas de l'expérience en entrepreneuriat, mais ils ont un certains capital qui leurs permet de gérer leurs entreprises. Et d'autres qui ont de l'expérience car ils travaillaient dans le domaine choisi pour une durée importante. Prenant l'exemple d'une jeune femme âgée de 35 ans qui a bénéficié d'un atelier de couture, cette dernière a eu son diplôme au CFPA, comme elle à travailler dans de différents ateliers, ce qui lui permet d'avancer dans son domaine. On allusionne qu'elle a un capital suffisant pour bien mener son travail.

---

<sup>1</sup>Entretien avec M. Hamouche, directeur de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes, ANSEJ de Bejaia.

L'ANSEJ n'accorde pas un avis favorable pour les jeunes qui n'ont pas de formation dans le domaine choisie, il est exigé à eux de se former c'est non ils n'accèdent pas à leur projets.

Mme Fatma SEDDAOUI le confirme : « aucun promoteur de l'ANSEJ ne bénéficiera d'un financement avant d'être formé dans les domaines de la gestion afin d'assurer la pérennité des micro-entreprises ». Dans ce contexte, la directrice générale de l'ANSEJ a annoncé le lancement d'un programme de formation au profit des jeunes promoteurs, financé par le fonds de soutien à l'ANSEJ. Ce cycle de formation, ajoute la même responsable, sera encadré par des professionnels issus des différents secteurs ainsi que par des universitaires. Cette opération vise, selon Mme Seddaoui, à renforcer le programme de suivi et d'accompagnement des jeunes promoteurs dans la réalisation de leurs micro-entreprises. La formation ne concernera pas uniquement les jeunes promoteurs mais aussi les cadres et chargés d'études au niveau local, puisque là aussi l'ANSEJ prévoit un programme de formation. Pour elle, ces programmes de formation s'inscrivent dans le cadre de «la politique de redynamisation de l'ANSEJ, afin de lui donner un nouvel élan».<sup>1</sup>

Les résultats de notre enquête ont démontré, que tous nos interrogés disposent d'un taux important de connaissances acquises, soit dans leurs domaines d'étude, ou par des formations suivies, ou bien par expérience d'un métier qu'ils exerçaient depuis longtemps comme le domaine de l'agriculture, car la majorité ont hérité cette activité de leurs ancêtres. Ces connaissances leurs permettent de bien gérer leurs entreprises d'une manière efficace, ils n'ont qu'à mettre en mesure leurs acquis et de consacrer assez d'efforts sur le travail, pour assurer un résultat positif et d'explorer le meilleur, car pour maintenir une bonne gestion de l'entreprise il faut chercher et travailler dure.

Un de nos interrogés dit :

« A mon avis Tout ce qui ont bénéficié d'un projet à l'aide de l'ANSEJ ont tous des connaissances favorisantes du moins que l'ANSEJ ne répond à leurs demande sans effectuer une formation ou bien d'obtenir un diplôme que ce soit universitaire ou au niveau du CFPA ou même les formations accordées au niveau de ce dispositif ».

Suite au mot du directeur général de l'ANSEJ Monsieur ZEMALI Mourad :

---

<sup>1</sup> Annonce de la directrice générale de l'ANSEJ Mme SEDDAOUI Fatima, « ANSEJ pas de crédit sans formation », publier le 10 Avril 2007.

« Depuis la mise en œuvre du dispositif jusqu'à novembre 2013 l'ANSEJ a financé des centaines de milliers de micro-entreprises dans 783 activités différentes. Tout cela fait de notre organisme aujourd'hui, un acteur incontournable dans la création d'emploi répondant ainsi aux aspirations de la société dans le développement de l'économie nationale ». Ce témoignage nous permis de déduire que l'ANSEJ par son micro-investissement est un mécanisme instauré pour un but clair et précis, qui s'agissait de développement de l'esprit entrepreneurial des promoteurs , ce qui permet le développement régional voir même national, car l'entrepreneur est le moteur du développement du pays.

« Plusieurs motifs poussent les pouvoirs publics à encourager l'esprit d'entreprise. Tout en apparaissant comme un moyen de lutte contre le chômage et la pauvreté, la promotion de l'entrepreneuriat présente aussi d'autres avantages et enjeux en concourant notamment à intensifier la concurrence sur un marché donné, à stimuler la quête de nouvelles ouvertures économique, et à suivre les mutations rapide qu'entraîne la mondialisation de l'économie. Sans compter qu'il est manifestement attrayant de compter sur l'initiative privé pour alimenter la création d'emplois dans un environnement où la maîtrise des dépenses publique est à l'ordre du jour et où de nombreux gouvernants cherchent des moyens de remédier au problème de chômage par le bais de l'offre. Encourager l'esprit d'entreprise apparait donc comme une composante de l'équation qui permettra de concilier réussite économique et cohésion sociale ».<sup>1</sup>

Pour Julien et Marchesnay :

« L'esprit d'entreprise peut être défini comme l'aptitude d'un individu, d'un groupe social d'un communauté à prendre des risques pour engager des capitaux ».<sup>2</sup>

## V. La discussion des hypothèses :

En vue de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses formulées au départ de notre recherche, on a eu recours à une enquête qui s'est déroulée au sein de l'ANSEJ de Bejaia sous un thème intitulé « le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi et la réduction du chômage », notre population ciblées sont les jeunes chômeurs qui ont créer leurs entreprises

---

<sup>1</sup>FIRLAS Mohammed, « *Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'esprit d'entreprise chez les jeunes* », mémoire de magister en science de gestion, option management des entreprises, soutenu en juin 2012, p 62.

<sup>2</sup>Julien P-A et MarchesnayM, « *L'entrepreneuriat* », Edition Economica, collection gestion poche, p8.

dans le cadre de l'ANSEJ de Bejaia, dont on a sélectionné un échantillon de 09 personnes à l'aide d'un entretien d'où on a conclu, que le dispositif ANSEJ est le remède des jeunes chômeurs, car ils se sont orientés vers ce dispositif en espérant d'y remédier à leurs situations de chômage et s'insérer dans le travail soit par la création des entreprises ou des emplois, ces jeunes créateurs ont rencontré pas mal de difficultés en créant leurs entreprises, dont on peut citer des difficultés liées à l'agence ; comme la longue durée de traitement de leurs dossiers, le blocage de leurs dossiers au niveau des banques et cela leur provoque un retard dans l'évolution de leurs projets. Non seulement l'ANSEJ leur a accordé le financement de leurs projets, elle leur accorde un accompagnement dès le dépôt de leurs dossiers jusqu'à la dernière étape de la réalisation de leurs projets, que ce soit en terme de conseil, d'orientation même des formations dans la gestion pour maintenir leurs projets. Ce qui nous a permis de conclure que l'ANSEJ a réussi dans sa mission et dans son objectif qui est d'assurer la pérennité des micro-entreprises créées dans le cadre du dispositif. A travers notre recherche nous avons conclu que l'ANSEJ a permis à beaucoup de jeunes de se trouver dans le domaine de travail, soit par des micro-entreprises ou par des emplois, comme elle essaye au maximum de consacrer plus d'avantages pour ces candidats, ce qui nous a permis de confirmer notre première hypothèse de recherche qui est « la création des micro-entreprises est l'une des stratégies adoptées face à la montée du chômage ».

Le dispositif ANSEJ est une source dont la plus part des jeunes s'inspirent afin de créer leurs emplois, l'objectif n'est pas seulement la création d'emploi mais aussi dévoiler les facteurs de réussite qui pourront aider ces jeunes créateurs de se développer et améliorer leurs situations.

Parler des facteurs de réussite c'est se pencher sur les moyens à mettre en œuvre, choisir rigoureusement le secteur d'activité, comme cela demande aussi de l'expérience et des connaissances en entrepreneuriat, et c'est ce que cette agence a appliqué ce qui a permis à ces promoteurs de réussir dans leur travail c'est-à-dire ils sont formés, ils ont des connaissances qui leur permettront d'avancer dans leurs projets.

A partir de cela on confirmera notre deuxième hypothèse qui est « l'assistance dans la création des micro-entreprises via l'ANSEJ permet aux jeunes chômeurs de devenir des entrepreneurs ».



# *Conclusion*

### Conclusion

A travers notre recherche sur terrain, nous avons conclu que les jeunes ont le plus grand mal à trouver un emploi, soit qu'ils sont diplômés ou non diplômés, malgré les efforts fournis durant plusieurs années de recherche, ils n'arrivent pas à occuper un poste de travail.

Depuis long temps le gouvernement Algérien a consacré des ressources importantes à la promotion de l'emploi, comme il a mis en place des programmes de lutte contre le chômage. Parmi ces programmes on cite l'agence de soutien de l'emploi des jeunes « ANSEJ » instauré depuis 1996 pour répondre aux aspirations des jeunes chômeurs.

Nous nous sommes intéressés à cet organisme dans notre recherche, dont le thème intitulé « le rôle de l'ANSEJ dans la création de l'emploi et la réduction de chômage dans la wilaya de Bejaia » à cet effet nous avons conclu ce qui suit :

L'organisme « ANSEJ » est un moyen auquel les jeunes chômeurs en ont eu recours afin de surmonter leurs situations d'inactivité, soit par la création des entreprises ou des emplois, nous avons remarqué que pour le faire face nos promoteurs éprouvent plusieurs difficultés, qui sont liées la fois à l'organisme et à eux même, car ce n'est pas facile de créer ou de gérer une entreprise ou à tous ces cour ce n'est pas facile d'être entrepreneur, surtout après une durée assez longue du chômage. Mais grâce aux avantages de l'agence de soutien de l'emploi des jeunes ces promoteurs ont eu la chance de concrétiser leurs projets, et même de bien gérer et faire fonctionner leurs entreprises, car cette agence accompagne ses promoteurs dès le dépôt de leurs dossiers jusqu'à la dernière phase de la réalisation de leurs projets, que ce soit en terme de conseil, d'orientation et d'information, comme elle a élaboré un programme de formation répondant aux besoins et difficultés généralement détectés chez les jeunes porteurs de projets, pour leur expliquer et les informer des méthodes de gestion d'une entreprise, et pour assurer la pérennité et la durabilité des micro-entreprises créées dans le cadre de l'ANSEJ.

Les résultats de notre analyse nous ont permis de constater que les jeunes promoteurs sont satisfaits par ce dispositif, et que ce dernier est un moyen ou source d'aide afin de mettre fin à leurs situations, ce programme permet le développement de l'esprit entrepreneurial chez les jeunes porteurs d'idées créatives et innovantes, du moment qu'il encourage leurs volontés ainsi que leurs produits et leurs idées, et leur permet d'être compétitifs sur le marché de travail, ce qui rend de l'ANSEJ une contribution au développement de l'entrepreneuriat ainsi que le développement de l'économie du pays.

## LISTE BIBLIOGRAPHIQUE

### Ouvrages

- AKTOUF Omar, *Méthodologie des sciences sociales*, Edition MACINTOSH, Québec, 1987.
- ANGERS Maurice, *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Edition Casbah, Alger, 1996.
- BARBIER Jean-Paul, *L'intermédiation sur le marché de travail dans les pays du Maghreb*, Bureau International du Travail, Genève, 2006.
- DERMAZIERE Didier, *La sociologie du chômage*, Edition la découverte, Paris 1995.
- DERMAZIERE Didier, *Le chômage à-t-il encore un sens ?*, Elsevier Masson, Paris, France, juin 2013.
- DEPALTEAU François, *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, Edition de Boeck, 2000.
- GUIDERE Mathieu, *Méthodologie de la recherche*, Edition ellipses, 2004.
- JOUSSOUR, *Alternatives aux difficultés d'insertion économique des jeunes et leurs mises en réalités*, C.I.S.P, 2009.
- LOUBET DEL BAYLE Jean-Louis, *Initiation aux méthodes des sciences sociales*, L'Harmattan, Editeur, 2000.
- PIERRE-ANDRE Julien et CADIEUX Louise, *La mesure de l'entrepreneuriat*, Québec, 2010.
- QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Luk Van, *Manuel de recherche en sciences sociales*, DUNOD 3<sup>em</sup> Edition, Juillet 2006.
- Julien P-A et Marchesnay M, *L'entrepreneuriat*, Edition Economica, collection gestion poche.

### Dictionnaires

- AKOUN André et ANSART Pierre, *Dictionnaire de sociologie*, Edition Robert le Seuil, 1999.
- GRAWITZ Madeleine, *Lexique des sciences sociales*, 7<sup>eme</sup> Edition, Dalloz, paris, 1999.

## Thèses et Mémoires

- SELHAMI Samia, « *A la découverte de la PME en Algérie* », université d'El OUADE, 2013.
- BOURICHE Lahcène, « *Les déterminants de chômage en Algérie* », thèse de doctorat, option économie de développement, université de Tlemcen, 2012/2013.
- MOUKACI Moustafa, « *les obstacles au financement de l'entrepreneuriat : cas du dispositif ANSEJ à Bejaia* », Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, 2013.
- FIRLAS Mohammed, « *Impact des politiques d'aide à l'entrepreneuriat sur l'esprit d'entreprise chez les jeunes* », mémoire de magister en science de gestion, option management des entreprises, soutenu en juin 2012.

## Reuves et publications :

- AKNINE SOUIDI Rosa et FERFERA M. Yacine, « *Entrepreneuriat et création d'entreprise en Algérie* », revue des sciences économiques et de gestion, (N° 14), 2014.
- BENDRIMIA Said, « *Politique de promotion de la pme en Algérie* », Mars2012.
- BOILEAU Claire, « *Présentation de la démarche et méthodologie qualitative* », 2013.
- BOUKLIA- HASSANE Rafik, TALAHITE Fatiha, « *Marché du travail, régulation et croissance économique en Algérie* », Revue Tiers Monde 2/2008 (n°194).
- BOUKHEZER Nacira et SMAHI Ahmed, « *Politiques d'investissement public et leur impacte sur l'esprit entrepreneurial* », document de recherche.
- HKAZNADJI Mohamed, ABRIKA Belaid, « *Politique de lutte contre le chômage, précarité du travail et travail au noir dans la wilaya de Tizi-Ouzou* ».
- GIJON José, FURCERI David, CRIVELLI Ernesto, « *Algérie : Question choisie* », rapport du FMI N° 12/22 2012.
- LASSASSI Moundir, MULLER Christophe, « *Réseaux et insertion sur le marché de travail* », version juin 2010.
- MUNETTE Mohamed Saib, « *Le marché de travail en Algérie : Une vision nouvelle ?* », cahier du CREAD, Alger (2013).
- MOUHAMED-MEZIANI Mouloud, « *Emploi des jeunes en Algérie* », fondation Friedrich Ebert, Décembre 2012.
- REIFFERS Jean-Louis, BLANC Frédéric, « *Profil pays Algérie* », FEMIS 2005.

- ZERKAK Sabrina, MEKHMOUKH Sakina, « *La question du chômage et de la promotion de l'emploi en Algérie* ».
- ZIANI Saïd, « Les jeunes entrepreneurs en Algérie : profil psychosociologique et contrainte environnementales », revue sciences humaines, juin 2010, (N° 33).

### **Sites Internet**

- <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Chomage.htm>.
- Institut de la statistique des études économiques Septembre 2012. <http://www.insee.fr/fr/publication-et-services/default.asp?page=dossiersweb/ch%C3%B4mage/chomage-bit.htm>.
- <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur-au-sens-du-bit.htm>.
- Institut de la statistique des études économiques. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/emploi-bit.htm>.
- <http://www.jobintree.com/dictionnaire/d%C3%A9finition-entreprises-186.html>.
- Jora dp.dz.
- <http://www.cnac.dz/>.
- <http://www.das.dz/>.
- <http://www.anem-dz.org/>.

# *Annexes*

## **Contexte**

### **I. Le profil du promoteur**

1. L'âge.
2. Le genre.
3. Niveau d'instruction.
4. Quel est votre niveau d'étude ? Parlez-nous de votre expérience professionnelle ?

### **II. Motivation de la création de l'entreprise**

1. Quelles sont les motivations réelles qui vous ont poussées à penser à créer votre propre entreprise ?
2. Quel a été le rôle de l'ANSEJ ?
3. Comment évaluez-vous ce rôle ?
4. Êtes-vous motivé par le **système de paiement** de l'ANSEJ ?
5. La durée que l'ANSEJ vous a accordée pour rembourser vos dettes est elle suffisante ?
6. On bénéficiant des avantages de l'ANSEJ que faut-il faire pour réussir ?
7. Que pensez-vous de l'accompagnement dans la création d'entreprises ? quel a été le rôle de l'ANSEJ dans ce sens ?

### **III. Difficultés à la création de l'entreprise**

1. Croyez-vous que c'est facile de créer une entreprise ?
2. Quel genre d'obstacle avez-vous rencontré en créant votre entreprise ?
3. Pensez vous que votre jeune âge vous permet de gérer une entreprise ?
4. Croyez vous que c'est facile d'être entrepreneur après avoir été chômeur ?
5. Avez-vous besoin de soutien de quelqu'un pour réussir dans votre projet d'entreprise ?

### **IV. Le choix du secteur d'activité**

1. Pour quoi avez-vous choisi ce secteur d'activité ?
2. Avez-vous déjà travaillé dans ce secteur ?
3. Croyez vous que ce secteur est rentable ?
4. Avez-vous une idée sur la concurrence sur le marché ?
5. Avez-vous des connaissances en entrepreneuriat ?
6. Pensez-vous que vos connaissances vous suffisent pour bien gérer votre entreprise ?
7. Considérez-vous le dispositif ANSEJ comme étant une contribution au développement de l'entrepreneuriat ?

## Contexte

### I. Le profil du promoteur

1. L'âge.
  - 27 ans
  
2. Le genre.
  - Homme
  
3. Niveau d'instruction.
  - Universitaire
  
4. Quel est votre niveau d'étude ? Parlez-nous de votre expérience professionnelle ?
  - J'ai fait mes études supérieures à l'université Abderrahmane Mira Bejaia, dans laquelle j'ai obtenu un diplôme de master II en électricité en 2009. Après j'ai décidé de faire une autre formation en électricité toujours dans un institut, pour renforcer mes connaissances dans ce domaine, puis j'étais recruté dans une entreprise de construction de bâtiment, ça été une occasion pour mettre en pratique mes acquis théorique, durant cette expérience j'ai constaté que je métrissais mon domaine, j'ai décidé de créer une entreprise spécifique à moi, je me suis orienté vers le dispositif (ANSEJ), qui a pour objectif la création des micro-entreprises.

### II. Motivation de la création de l'entreprise

1. Quelles sont les motivations réelles qui vous ont poussées à penser à créer votre propre entreprise ?
  - Plusieurs facteurs ont ma motivé a créer mon entreprise ; premièrement j'ai fais mes études dans le domaine d'électricité et je veux exploiter mes connaissances on les pratiquant dans mon propre entreprise, en plus de sa je veux être autonome, indépendant dans mon travail et réussir dans ma vie.
  
2. Quel a été le rôle de l'ANSEJ ?
  - L'ANSEJ joue le rôle de source d'aide, et source de financement.

3. Comment évaluez-vous ce rôle ?
  - Ce rôle est très important du moment qu'il permet l'engagement des chômeurs dans le travail.
4. Êtes-vous motivé par le **système de paiement** de l'ANSEJ ?
  - Je trouve que le système de paiement proposé par l'ANSEJ est très motivant, car on donne la chance au promoteur de lancer son travail et de se stabiliser, après une durée déterminée il commence à rembourser.
5. La durée que l'ANSEJ vous a accordée pour rembourser vos dettes est elle suffisante ?
  - Oui, pour celui qui travaille sérieusement cette durée est assez suffisante.
6. On bénéficiant des avantages de l'ANSEJ que faut-il faire pour réussir ?
  - Pour réussir il suffit de travailler sérieusement.
7. Que pensez-vous de l'accompagnement dans la création d'entreprise? quel a été le rôle de l'ANSEJ dans ce sens ?
  - L'ANSEJ m'a accompagné dans mon processus de création, c'est vrai que ça prend du temps mais elle a réalisé mon projet. Le rôle de l'ANSEJ dans ce sens est en quelque sorte source de guide et d'orientation.

### **III. Difficultés à la création de l'entreprise**

1. Croyez-vous que c'est facile de créer une entreprise ?
  - Non ce n'est pas facile de créer une entreprise.
2. Quel genre d'obstacle avez-vous rencontré en créant votre entreprise ?
  - L'obstacle majeur que j'ai rencontré est le blocage de mon dossier au niveau de l'ANSEJ durant son traitement.
3. Pensez-vous que votre jeune âge vous permet de gérer une entreprise ?
  - Oui, je ne trouve pas que ça me pose un problème.

4. Croyez vous que c'est facile d'être entrepreneur après avoir été chômeur ?
  - C'est vraiment difficile mais avec l'encadrement de l'ANSEJ on espère de l'être.
5. Avez-vous besoin de soutien de quelqu'un pour réussir dans votre projet d'entreprise ?
  - Oui, le soutien de quelqu'un est vraiment nécessaire pour réussir de mon projet.

#### **IV. Le choix du secteur d'activité**

1. Pourquoi avez-vous choisi ce secteur d'activité ?
  - Parce que c'est mon domaine d'étude.
2. Avez-vous déjà travaillé dans ce secteur ?
  - Oui j'ai travaillé dans ce domaine.
3. Croyez-vous que ce secteur est rentable ?
  - Oui, il est rentable.
4. Avez-vous une idée sur la concurrence sur le marché ?
  - La concurrence est énorme, mais dans tous les domaines il y a de la concurrence.
5. Avez-vous des connaissances en entrepreneuriat ?
  - En entrepreneuriat non, mais j'ai des connaissances que je dois mettre en œuvre.
6. Pensez-vous que vos connaissances vous suffisent pour bien gérer votre entreprise ?
  - Oui je pense, et avec le temps je vais acquérir plus de connaissance qui va me permettre de mener à bien mon entreprise.
7. Considérez-vous le dispositif ANSEJ comme étant une contribution au développement de l'entrepreneuriat ?

- Oui, je trouve que cet organisme encourage la volonté des promoteurs ce qui permet le développement de l'entrepreneuriat.

## **I. Le profil du promoteur**

1. L'âge.

- 35 ans

2. Le genre.

- Homme

3. Niveau d'instruction.

- Moyen

## **II. Motivation de la création de l'entreprise**

1. Quelles sont les motivations réelles qui vous ont poussées à penser à créer votre propre entreprise ?

- J'aime ce domaine de travail je m'intéressais depuis longtemps et maintenant je veux l'élargir et l'améliorer vers le mieux.

2. Quel a été le rôle de l'ANSEJ ?

- Elle a joué un rôle très important car c'est grâce à ses avantages que j'ai pu élargir mon travail et de réaliser mon rêves.

3. Comment évaluez-vous ce rôle ?

- C'est un rôle primordiale que je considère comme intéressant car c'est à partir de cette agence que la plus part des jeunes sont insérés dans le marché de travail.

4. Êtes-vous motivé par le **système de paiement** de l'ANSEJ ?

- Oui, je suis très motivé par ce système car la durée accordée par ce dispositif est satisfaisante et c'est un facteur encourageant.

5. La durée que l'ANSEJ vous a accordée pour rembourser vos dettes est elle suffisante ?
  - La durée est suffisante du fait qu'on commence à rembourser après trois ans de travail moi personnellement je suis très satisfait.
  
6. On bénéficiant des avantages de l'ANSEJ que faut-il faire pour réussir ?
  - Il faut travailler sérieusement ne jamais baisser les bras et ne jamais craindre l'échec et de donner toujours un plus ou quelque chose de nouveau qui permet à l'entreprise de s'améliorer.
  
7. Que pensez-vous de l'accompagnement dans la création d'entreprise ? quel a été le rôle de l'ANSEJ dans ce sens ?
  - L'agence nationale de soutien de l'emploi des jeunes accompagne les promoteurs dès le dépôt du dossier jusqu'à la phase finale de la réalisation du projet en terme d'orientation, de conseil et de formation. En vue de les aider à développer et améliorer leurs situations.

### **III. Difficultés à la création de l'entreprise**

1. Croyez-vous que c'est facile de créer une entreprise ?
  - Ce n'est pas facile de créer une entreprise car cela demande d'avoir des connaissances et expérience suivie par un savoir, savoir faire et savoir être.
  
2. Quel genre d'obstacle avez-vous rencontré en créant votre entreprise ?
  - L'obstacle majeur que j'ai rencontré c'est ; le financement parce que je devais louer un locale et cela coute très chère à un moment donné il risquait de me provoquer un freinage pour l'évolution de mon travail.
  
3. Pensez vous que votre jeune âge vous permet de gérer une entreprise ?

- Mon âge ne me pose pas problème, car ce métier je l'exerce depuis mon jeune âge ajoutant à cela c'est un travail que j'aime et j'admire beaucoup, je l'ai hérité de mon père.
4. Croyez-vous que c'est facile d'être entrepreneur après avoir été chômeur ?
- Moi personnellement je n'ai pas vécu cette situation, c'est vrai je n'avais pas mon propre emploi mais j'ai été avec mon père et c'est grâce à lui que j'ai réussi parce qu'il m'a appris ce domaine dont je suis devenu professionnel.
5. Avez-vous besoin de soutien de quelqu'un pour réussir dans votre projet d'entreprise ?
- Oui évidemment j'ai besoin de soutien de mes proches ainsi que mes amis car leurs encouragements me donnent plus d'énergie pour réussir et arriver à un bon résultat celui que j'ai tracé au début de mon projet.

#### **IV. Le choix du secteur d'activité**

1. Pourquoi avez-vous choisi ce secteur d'activité ?
- Parce que c'est ma passion et comme je l'ai mentionné au départ ce travail je l'ai hérité de mon père et c'est un domaine qui m'intéresse beaucoup.
2. Avez-vous déjà travaillé dans ce secteur ?
- Oui j'ai travaillé dans ce domaine depuis très longtemps et après avoir une expérience qui me permet de faire mon propre emploi je me suis orienté vers ce dispositif.
3. Croyez-vous que ce secteur est rentable ?
- Oui il est rentable moi personnellement je suis satisfait de la rentabilité du secteur que j'ai choisi.
4. Avez-vous une idée sur la concurrence sur le marché ?

- Non heureusement il n'y a pas une forte concurrence car à nos jours presque tous les jeunes sont orientés vers le domaine de transport surtout ceux qui sont financés par l'ANSEJ.

5. Avez-vous des connaissances en entrepreneuriat ?

- Non je n'ai pas des connaissances en entrepreneuriat et cela me pose aucun problème car je connais et je maîtrise mon domaine autrement dit j'ai une bonne maîtrise du domaine.

6. Pensez-vous que vos connaissances vous suffisent pour bien gérer votre entreprise ?

- Oui elles me suffisent largement du fait que je suis dans le domaine depuis une période assez longue ce qui me permet avec facilité de gérer mon emploi.

7. Considérez-vous le dispositif ANSEJ comme étant une contribution au développement de l'entrepreneuriat ?

- Oui, parce que depuis sa création jusqu'à nos jours ce dispositif a pu aider des milliers : le transport public, des établissements de langues, des petites entreprises etc..... Moi en tant que bénéficiaire de ce dispositif je vois que c'est un moyen idéal pour minimiser le taux de chômage.